

RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT 2024



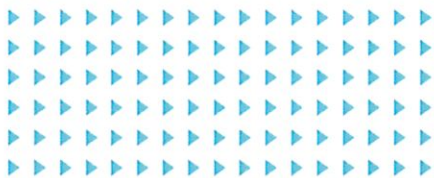
BUGEYSUD
Communauté de communes

1. PRESENTATION DU SERVICE

Introduction	7
Territoire desservi au 1 ^{er} janvier 2024.....	8
Missions.....	9
Eau potable	9
Assainissement collectif	9
Assainissement non collectif	9
Organisation	10
Temps forts de l'exercice 2024.....	13
Service relations aux usagers	13
Service Etudes et travaux.....	13
Assainissement non collectif (ANC).....	14
Exploitation des réseaux et des installations	15
1. Caractérisation technique	18
1.1 Présentation du territoire desservi	18
1.2 Mode de gestion du service	19
1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)	19
1.4 Nombre d'abonnés	19
1.5 Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)	22
1.6 Les volumes produits (V1).....	23
1.7 Les volumes importés (V2)	26
1.8 les volumes exportés (V3).....	26
1.9 Les volumes vendus aux abonnés (V7).....	27
1.10 Les volumes autorisés non comptabilisés (V8 et V9).....	30
1.11 Volume consommé autorisé (V6)	32
1.12 Bilan des volumes mis en œuvre.....	33
2. Tarification de l'eau et recettes	34
2.1 Modalités de tarification	34
2.2 Facture d'eau type (D102.0).....	37
2.3 Tarification de l'eau au m3.....	38
2.4 Modalités de relèvement et de facturation.....	40
2.5 Recettes	42
3. Indicateurs de performance.....	43
3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	43
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	44
3.3. Indicateurs de performance du réseau	46
3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)	46
.....	49

3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	51
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	51
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	51
3.3.5	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	52
3.3.6	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	53
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs	54
1.	Caractérisation technique	58
1.1	Présentation du territoire desservi	58
1.2	Mode de gestion du service	59
1.3	Estimation de la population desservie (D201.0)	59
1.4	Nombre d'abonnés	59
1.5	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou de transfert	61
1.6	Volumes facturés	62
1.7	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	62
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées (STEU)	63
1.9	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	68
2.	Tarification de l'assainissement et recettes	72
2.1	Modalités de tarification	72
2.2	Facture d'assainissement type (D204.0)	74
2.3	Tarification de l'assainissement au m3	75
2.4	Modalités de relève et de facturation.....	77
2.5	Recettes	79
2.6.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	80
3.	Indicateurs de performance	81
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	81
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	81
3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	83
3.4.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	83
3.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	84
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs	85
1.	Caractérisation technique	89
1.1	Présentation du territoire desservi	89
1.2	Mode de gestion du service	90
1.3	Estimation de la population desservie (D301.1)	90
1.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	91
2.	Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	92
2.1	Modalités de tarification	92
2.2	Recettes	93

2.3 Aides financières à la réhabilitation des dispositifs assainissements non collectif	93
3. Indicateurs de performance.....	94
3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	94
3.2 Nombre de contrôles réalisés.....	96
4. Tableau récapitulatif des indicateurs	97



1.

PRESENTATION DU SERVICE

Introduction

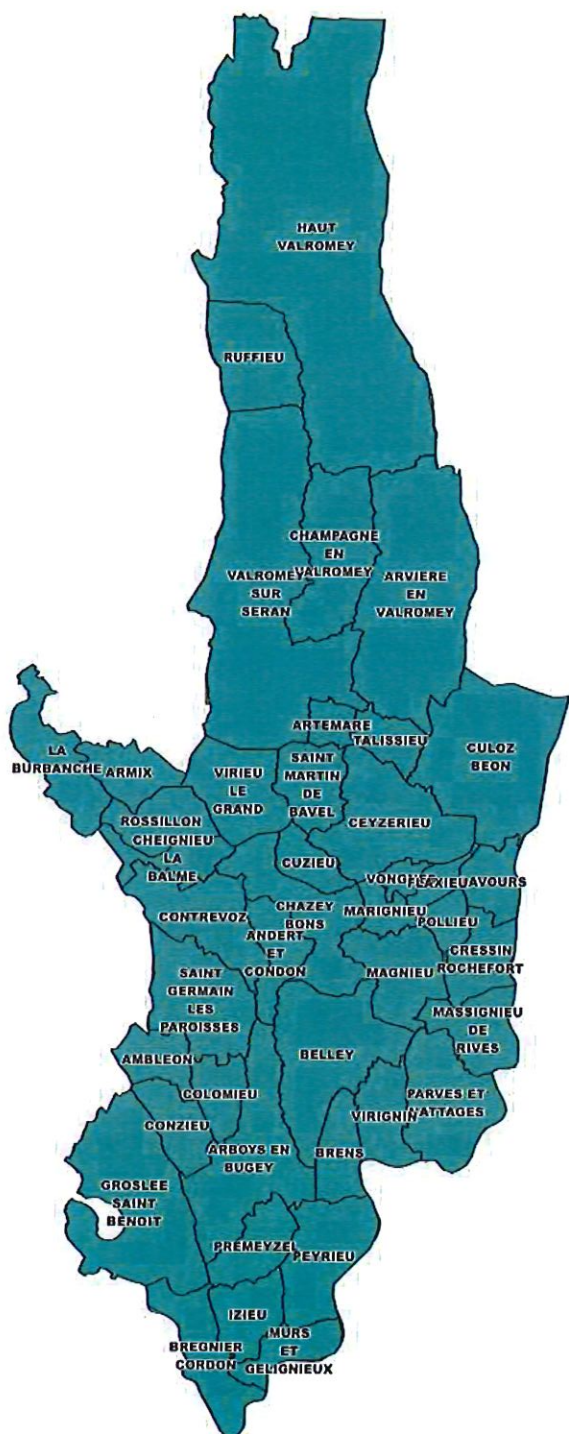
Depuis le 1^{er} janvier 2023, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le service des eaux de la communauté de communes Bugey Sud gère l'ensemble des compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif sur les 42 communes du territoire (au 1^{er} janvier 2024).

D'une manière générale, la communauté de communes assume ces compétences, de la production de l'eau potable au traitement des eaux usées, en passant par la gestion des abonnés des services ou les contrôles des installations d'assainissement non-collectif.

Les modalités d'exercice de ces compétences peuvent toutefois encore varier d'une commune à l'autre (régie directe, prestation de service, délégation de service) puisque les contrats existants avant le 1^{er} janvier 2023 sont poursuivis jusqu'à leur terme.

Vous trouverez un peu plus loin dans ce rapport quelques cartes qui précisent les modalités d'exécution du service commune par commune.

Territoire desservi au 1^{er} janvier 2024



Ambléon, Andert-et-Condon, Arboys en Bugey, Armix, Artemare, Arvière-en-Valromey, Belley, Brens, Brégnier-Cordon, Ceyzérieu, Champagne-en-Valromey, Chazey-Bons, Cheignieu-la-Balme, Colomieu, Contrevoz, Conzieu, Cressin-Rochefort, Culoz-Béon, Cuzieu, Flaxieu, Groslée-Saint-Benoit, Haut Valromey, Izieu, La Burbanche, Lavours, Magnieu, Marignieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélinieux, Parves et Nattages, Peyrieu, Pollieu, Prémeyzel, Rossillon, Ruffieu, Saint-Germain-les-Paroisses, Saint-Martin-de-Bavel, Talissieu, Valromey-sur-Séran, Virieu-le-Grand, Virignin, Vongnes

42 communes desservies

Missions

Les missions exercées par le service des eaux communautaire sont les suivantes :

Eau potable

- Exploitation, création et réhabilitation des ouvrages de production, de transport et de stockage ;
- Exploitation, création et réhabilitation des réseaux ;
- Travaux de branchements ;
- Réalisation des zonages et schémas directeurs ;
- Travaux d'extension et de renouvellement des réseaux ;
- Instruction des déclarations de travaux à proximité des réseaux (DT-DICT) ;
- Avis sur les documents d'urbanisme, les permis de construire, de lotir et les certificats d'urbanisme ;
- Gestion des abonnés, relève des compteurs et facturation des consommations (hors délégations de service public).

Assainissement collectif

- Exploitation, création et réhabilitation des réseaux ;
- Exploitation, création et réhabilitation des ouvrages de traitement des eaux usées ;
- Contrôle de la conformité des réseaux et branchements (particuliers et industriels) sur le réseau d'assainissement collectif ;
- Travaux de branchements ;
- Travaux d'extension et de renouvellement des réseaux ;
- Instruction des déclarations de travaux à proximité des réseaux (DT-DICT) ;
- Avis sur les documents d'urbanisme, les permis de construire, de lotir et les certificats d'urbanisme ;
- Réalisation des zonages et schémas directeurs ;
- Gestion des abonnés et facturation des consommations (hors délégations de service public).

Assainissement non collectif

- Conseil et accompagnement ;
- Contrôles des installations (périodiques, conception, exécution) ;
- Accompagnement aux demandes de subventions pour réhabilitation des installations.

Organisation

Au 31 décembre 2024, le service comptait 25,5 agents (ETP) et était organisé ainsi :

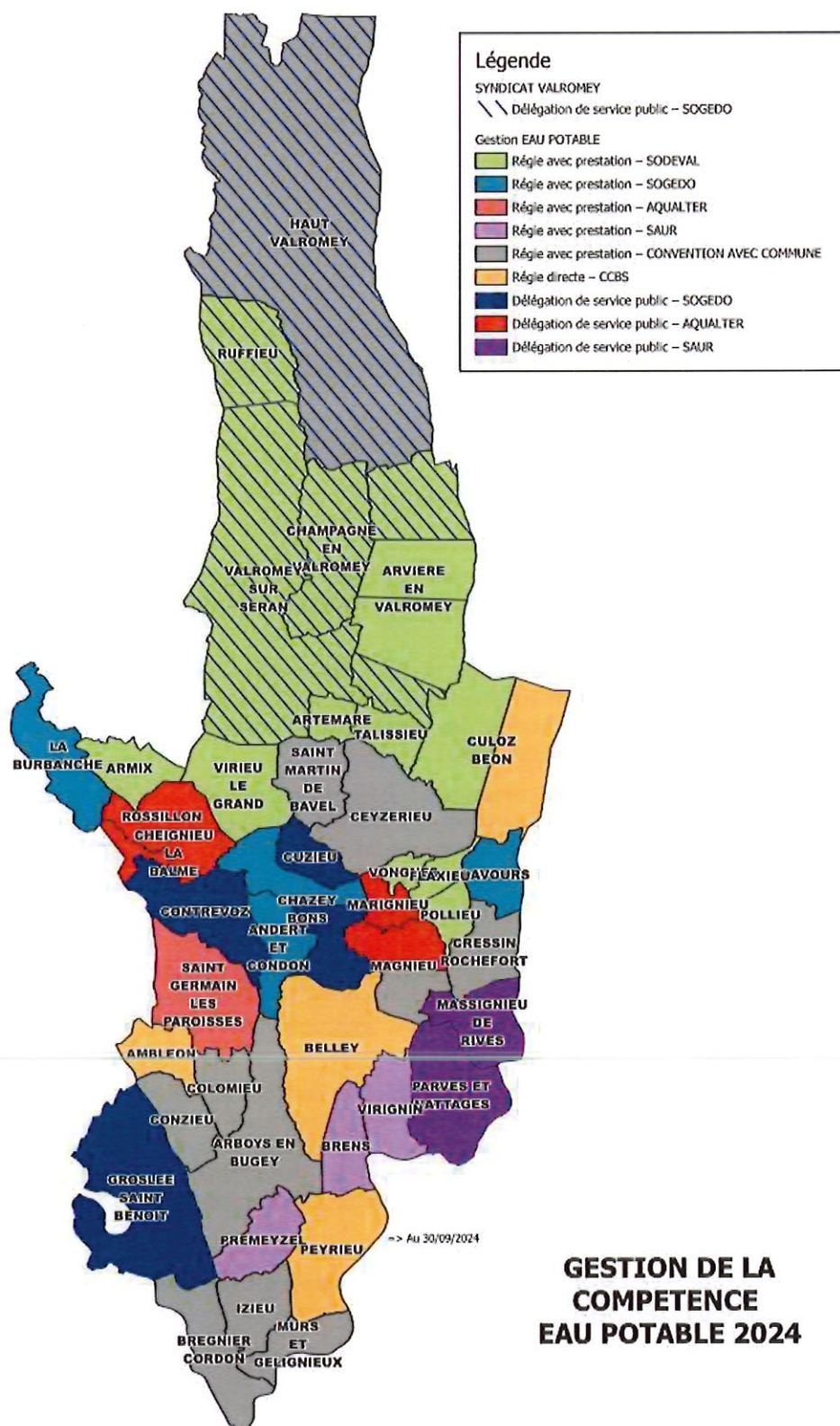
- Direction (1,5 agents)
- Service relations usagers (5 agents)
- Service exploitation (16 agents)
 - Responsable (1 agent)
 - Secteur Centre (3 agents)
 - Secteur Sud (5 agents)
 - Ouvrages majeurs - électromécanique (3 agents)
 - Service Public Assainissement Non Collectif (1 agent)
 - Recherche de fuites (1 agent)
 - Travaux : 2 agents
- Service études et travaux (3 agents)

Du fait du transfert des compétences récent (1^{er} janvier 2023), plusieurs modalités d'exécution du service eau potable ou assainissement collectif cohabitent encore sur le territoire communautaire au 31 décembre 2024 :

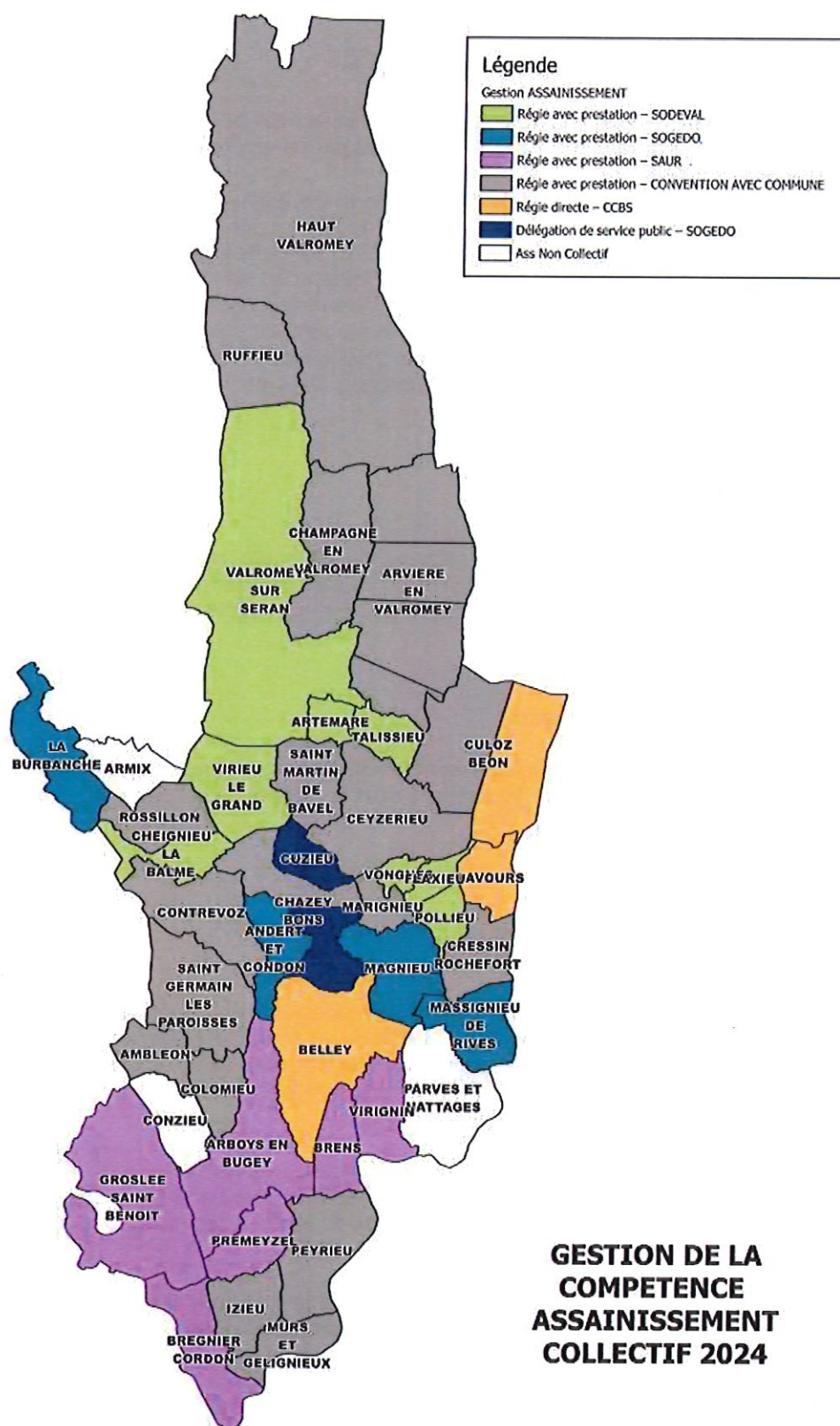
- **Régie directe par la communauté de communes** : les agents de la communauté de communes exécutent directement le service sur les 2 principales communes du territoire (Belley et Culoz), ainsi que sur les communes de Lavours (assainissement), Ambléon (eau potable) et Peyrieu (eau potable) ;
- **Régie indirecte par les communes** : Pour les années 2023 et 2024, des conventions de gestion avec certaines communes ont été signées (les agents communaux exécutent le service pour le compte de la communauté de communes), permettant une prise en main progressive par la communauté de communes ;
- **Régie indirecte par un prestataire (entreprise)** : les différents contrats de prestation des communes ont été repris par la communauté de communes. Ils seront poursuivis jusqu'à leur terme initialement prévu (fin 2031 pour le dernier contrat). Un marché d'exploitation a également été mis en place pour 4 ans (2023-2026) avec 3 prestataires (3 secteurs géographiques), qui permet de faire exécuter une partie du service sur certaines communes ;
- **Délégation de service public** : les différents contrats de délégation de service public des communes ont également été repris par la communauté de communes. Ils seront poursuivis jusqu'à leur terme initialement prévu (fin 2029 pour le dernier contrat). Dans le cadre de ces contrats, la relation avec les usagers et la facturation est également assurée par l'entreprise délégataire, en plus de l'exploitation courante des installations et des réseaux.

Vous trouverez dans les pages qui suivent quelques cartes qui précisent les modalités d'exécution du service commune par commune.

Carte n° 1 : Gestion de l'eau potable en 2024



Carte n° 2 : Gestion de l'assainissement collectif en 2024



Temps forts de l'exercice 2024

Service relations aux usagers

Le service relations usagers et facturation (6 personnes) est la « porte d'entrée » de la régie des eaux. Toutes les demandes des usagers sont reçues par ce service, et sont directement traitées ou orientées vers le bon interlocuteur.

Les agents de ce service ont également la charge du traitement des informations liées à la relève des compteurs et la facturation de l'eau et de l'assainissement, ainsi que la facturation des prestations (branchement, contrôle de conformité, Participation Financière à l'Assainissement Collectif...). L'année 2024 a été marquée par l'intégration de nouvelles communes dans la base des abonnés communautaires de l'eau et de l'assainissement, communes dont le contrat de délégation de service public était arrivé à son terme (BRENS, VIRIGNIN). Le rythme de facturation a été identique à celui pratiqué précédemment par les communes, avec la production de 28 826 factures à destination des 17634 abonnés intégrés dans notre logiciel au 31/12/2024 (+1 634 abonnés comparé à 2023).

Focus : mensualisation des factures

Le chantier phare 2024 a été la préparation du paiement mensualisé des factures d'eau et d'assainissement, mené en collaboration avec le service finances de la CCBS et le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax. Le service va pouvoir ainsi déployer progressivement ce mode de paiement sur le territoire courant 2025.

Les chiffres de la relation usagers

7776 appels ont été reçus, soit une moyenne de 30,8 appels par jour ouvrés.

941 abonnés ont été accueillis physiquement dans les locaux de la régie, soit une moyenne de 3,7 abonnés par jour.

Service Etudes et travaux

L'année 2024 a été marquée par les premières études et chantiers initiés par la régie des eaux. Plus d'une trentaine d'opérations ont été suivies au cours de cette année. Identifiées comme prioritaires par les schémas directeurs, ces opérations ont visé à améliorer la qualité des eaux distribuées, la sécurité et à assurer le renouvellement des ouvrages, comme la réhabilitation du réservoir de Neyrieu à Groslee Saint Benoit.

En parallèle les équipes ont poursuivi, en collaboration avec les communes, les chantiers engagés avant le transfert de compétence notamment la substitution de la source de la Touvière à Saint Germain les Paroisses ou la poursuite des travaux de mise en séparatif sur la commune de Culoz-Beon.

L'année 2024 a également vu se terminer les études de schémas directeur d'alimentation en eau potable et d'assainissement avec la finalisation du programme pluriannuel d'investissement, outil de planification essentiel pour les quinze prochaines années.

En 2025, la régie des eaux débutera un programme d'investissement ambitieux, qui s'étalera sur plusieurs années dans le but de moderniser les infrastructures d'eau et d'assainissement. Parmi les priorités affichées, plusieurs chantiers viseront à sécuriser l'alimentation en eau potable de

certaines communes (Arboys-en-Bugey, Polliou et Flaxieu). Seront aussi engagés des travaux d'assainissement urgents comme la réhabilitation de la station d'épuration de Culoz-Beon.

FOCUS : Sécurisation en eau potable des communes « fragiles »

En 2024, l'étude pour la sécurisation de la commune d'Arboys-en-Bugey a été finalisée et les travaux seront engagés début 2025. Ces travaux d'interconnexion entre les réseaux d'eau potable d'Arboys-en-Bugey (secteur Thoys-Arbignieu-Peyzieu) et de Belley permettront de soutenir la commune en eau potable lors des sécheresses sévères ou lors de la dégradation de la qualité de l'eau.

Ce projet bénéficie d'une aide financière importante du conseil départemental et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui a retenu ce dossier dans le cadre de son appel à projet « sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités ». Ces travaux sont les premiers d'une longue liste visant à renforcer la sécurité et la résilience du territoire dans un contexte de changement climatique de plus en plus marqué.



Assainissement non collectif (ANC)

Le service d'assainissement non collectif de la communauté de communes (SPANC) s'adresse à l'ensemble des usagers non raccordés au réseau d'assainissement collectif des 42 communes de la CCBS.

Il consiste à une mission de contrôle des installations individuelles et d'accompagnement des particuliers dans les démarches de réhabilitation ou de construction (dossiers de subventions mandatés pour le compte du Département, aide au choix de filière...).

Après la défaillance du prestataire en 2023 et grâce au nouveau contrat signé avec l'entreprise REZEAU, le nombre de contrôles a augmenté en 2024, retrouvant un rythme plus conforme à celui des années précédentes.

Ainsi, 364 contrôles de bon fonctionnement ont été effectués en 2024. En complément de ces contrôles réalisés par la société, la CCBS a effectué 47 contrôles de conception, 44 contrôles d'exécution et 40 contrôles liés à des ventes



Exploitation des réseaux et des installations

L'année 2024 s'est traduite en exploitation par le déploiement de nouvelles compétences au sein de la régie communautaire. Une équipe « travaux » et un poste dédié à la recherche de fuites et à l'amélioration des performances des réseaux d'eau potable ont ainsi été créés.

L'année a également été marquée par la prise en charge de nouvelles communes en gestion directe par les agents communautaires (PEYRIEU, AMBLEON).

Au cours de l'année 2025, de nouvelles communes passeront en régie directe (BRENS, VIRIGNIN, CRESSIN-ROCHEFORT,...), marquant ainsi une nouvelle étape de déploiement du service.

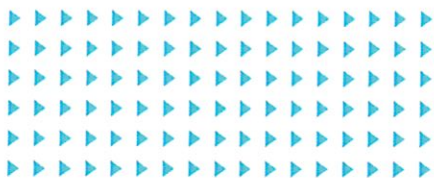
Focus : le déploiement d'une équipe « travaux » en régie

La mise en place de cette équipe traduit une volonté politique forte visant à doter la régie des compétences « essentielles » à l'exercice et la maîtrise du service. Cette équipe, constituée de 2 personnes, a assuré en 2024 une centaine de chantiers divers, allant de la création de branchements neufs d'eau potable et d'assainissement, à la réparation de fuites ou la mise à la cote de tampons de regards eaux usées.

Les chiffres de l'exploitation

71 fuites ont été réparées sur canalisation (hors branchements) en 2024 (85 en 2023)

109 appels d'urgence ont été reçus en astreinte.



2.

EAU POTABLE

1. Caractérisation technique

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

- ☐ communal
☒ intercommunal

Compétences liées au service

		Oui	Non
Production		☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement		☒	☐
Traitement		☒	☐
Transfert		☒	☐
Stockage		☒	☐
Distribution		☒	☐

Existence d'une CCSPL

- ☐ Oui
☒ Non

Existence d'un schéma de distribution (au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT)

- ☒ Oui, date d'approbation* : décembre 2024.
☐ Non

Existence d'un règlement de service

- ☒ Oui, date d'approbation* : décembre 2024.
☐ Non

Existence d'un schéma directeur

- ☒ Oui, date d'approbation* : décembre 2024.
☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

☒ Délégation de service public (DSP) pour les communes suivantes :

CHAZEY-BONS (sauf ex-commune de PUGIEU)
CHEIGNIEU LA BALME
CONTREVOZ
CUZIEU
GROSLEE-SAINT-BENOIT
HAUT-VALROMEY (compétence production uniquement par l'intermédiaire du SYNDICAT DU VALROMEY)
MAGNIEU - ST CHAMP CHATONOD
MARIGNIEU
MASSIGNIEU DE RIVES
PARVES ET NATTAGES
PEYRIEU (jusqu'à octobre 2024)
ROSSILLON
RUFFIEU (compétence production uniquement par l'intermédiaire du SYNDICAT DU VALROMEY)
VALROMEY-SUR-SERAN - LOMPNIU SUTRIEU (production uniquement par l'intermédiaire du SYNDICAT DU VALROMEY)

☒ Régie à simple autonomie financière pour les communes suivantes :

TOUTES LES AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert :

34 086 habitants au 31/12/2024 (34 106 habitants au 31/12/2023).

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert :

20 573 abonnés au 31/12/2024 (20 443 abonnés au 31/12/2022 ; soit une hausse de 0,63%).

Tableau page suivante : Répartition des abonnés au service eau potable commune par commune

Commune	Modalité d'exécution du service	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023
Ambléon	DSP	72	73	0	0	72	73
Andert-et-Condon	REGIE	200	204	0	0	200	204
Arboys en Bugey	REGIE	442	445	0	0	442	445
Armix	REGIE	32	32	1	1	33	33
Artemare	REGIE	715	720	0	0	715	720
Arvière-en-Valromey	REGIE	499	493	7	11	506	504
Belley	REGIE	5699	5633	21	22	5710	5655
Brens	REGIE	551	543	0	0	551	543
Brégnier-Cordon	REGIE	485	466	0	0	485	466
Ceyzérieu	REGIE	703	694	53	54	756	748
Champagne-en-Valromey	REGIE	461	461	15	15	476	476
Chazey-Bons	DSP	554	557	0	0	554	557
Chazey-Bons (Pugieu)	REGIE	97	97	0	0	97	97
Cheignieu-la-Balme	DSP	109	109	10	5	115	114
Colomieu	REGIE	103	104	0	0	103	104
Contrevoz	DSP	320	325	0	0	320	325
Conzieu	REGIE	102	102	0	0	102	102
Cressin-Rochefort	REGIE	248	250	0	0	248	250
Culoz-Béon (Culoz)	REGIE	1271	1251	12	12	1283	1263
Culoz-Béon (Béon)	REGIE	268	273	4	0	272	273
Cuzieu	DSP	232	233	0	0	232	233
Flaxieu	REGIE	55	56	0	0	55	56
Groslée-Saint-Benoit	DSP	760	741	0	0	760	741

+ 19

Haut Valromey	REGIE	521	533	27	26	548	559
Izieu	REGIE	137	136	0	0	137	136
La Burbanche	REGIE	93	92	0	0	93	92
Lavours	REGIE	108	107	0	0	108	107
Magnieu	REGIE	288	283	1	1	289	284
Magnieu Saint Champ-Chatonod	DSP	102	104	0	0	102	104
Marignieu	DSP	97	96	7	8	105	104
Massignieu-de-Rives	DSP	376	-	9	-	385	385
Murs-et-Gélignieux	REGIE	161	157	0	0	161	157
Parves et Nattages	DSP	517	517	0	0	513	517
Peyrieu	DSP	494	491	0	0	494	491
Pollieu	REGIE	120	119	0	0	120	119
Prémeyzel	REGIE	85	87	2	0	87	87
Rossillon	DSP	131	131	5	5	136	136
Ruffieu	REGIE	126	121	0	0	126	121
Saint-Germain-les-Paroisses	REGIE	262	258	0	0	262	258
Saint-Martin-de-Bavel	REGIE	255	248	0	0	255	248
Talissieu	REGIE	277	277	0	0	274	277
Valromey-sur-Séran	REGIE	1004	1000	15	15	1019	1015
Virieu-le-Grand	REGIE	647	645	0	0	647	645
Virignin	REGIE	553	553	0	0	558	553
Vongnes	REGIE	60	58	7	7	67	65
Total	—	20 392	19 875	196	182	20 573	20 442

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) sur le territoire est de :

27,5 abonnés/km au 31/12/2024 (27,7 abonnés/km au 31/12/2023, soit une baisse de 0,72%).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de :

1,66 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,67 habitants/abonné au 31/12/2023, soit une baisse de 0,60%).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de :

98,59 m3/abonné au 31/12/2024. (97,61 m³ au 31/12/2023, soit une hausse de 1%).

1.5 Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **748 kilomètres** au 31/12/2024 (739 km au 31/12/2023, soit une hausse de 1,22%).

1.6 Les volumes produits (V1)

Les ressources en eau potable mobilisées sur le territoire sont les suivantes :

Ressource	Commune desservie	Volume produit (V1) durant l'exercice 2024 en m ³	Volume produit (V1) durant l'exercice 2023 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2024	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Source d'Egieu (DSP)	ROSSILLON	684	903	60	60
Puits de Rossillon (DSP)	ROSSILLON CHEIGNIEU	30484	31133	60	60
Source de Nivollet (DSP)	ROSSILLON	60	88	60	60
Source de la Doua - Ambléon (DSP)	AMBLEON	13526	17205	60	60
Source de Balay et Armaille	ARBOYS EN BUGHEY	19870	20211	60	60
Source de la Fontaine d'Huile	ARBOYS EN BUGHEY	8339	6992	60	60
Puits de Belley	BELLEY BRENS VIRIGNIN MARIGNIEU MAGNIEU (Billieu)	1121470	1147690	80	60
Source de la Tovasse	PEYRIEU	73963	70 350	80	60
Source d'Armix	ARMIX	2418	2780	60	60
Source du Bac Salé	TALISSIEU	16762	16950	60	60
Puits de Chazey-Bons (DSP)	CHAZEY-BONS	109392	145336	50	60
Puits de Talissieu Béon	TALISSIEU BEON	11467	18048	40	40
Source de Volassin	FLAXIEU POLLIEU	15808	16147	60	40
Puits de Colomieu	COLOMIEU	11675	12870	60	60
Puits de Premeyzel	PREMEYZEL ARBOYS EN BUGHEY ST BOIS IZIEU GROSLEE SAINT BENOIT (partiel) BREGNIER-CORDON	316286	357417	80	80
Source de Bourbouillon (DSP)	CONTREVOZ	27838	30159	60	60

Source du Zinc	BEON	21010	22974	60	60
Source de Parves Amont	MAGNIEU (Musin Magnieu)	15088	7300	60	60
Source de Parves aval	MAGNIEU (Musin Magnieu)	3469	3450	60	60
Source du Gland	CONZIEU	18669	15883	40	40
Source de la Rivoire et de l'Arvière	ARVIERE EN VALROMEY (Lochieu)	30810	42545	60	60
Source de Cazet, Source de Varapier n°1 Gauche, Source de Montclair, Source de Gollet n°1 Haute, Source de Varapier n°2 Droite, Source de Fivolle	ARVIERE EN VALROMEY (Virieu-le-Petit Lochieu)	43721	38475	60	60
Puits de Cressin (DSP)	CRESSIN-ROCHEFORT LAVOURS VONGNES MASSIGNIEU PARVES NATTAGES	164926	187161	80	80
Source de la Touvière (St-Germain)	ST GERMAIN DES PAROISSES	4923	7452	40	40
Source Cocon	ST GERMAIN DES PAROISSES	11502	12699	40	40
Source de Sillieu	ST GERMAIN DES PAROISSES	1485	1601	40	40
Source de la Touvière	VIRIEU LE GRAND	29472	30521	60	60
Source de la Colonie	VIRIEU LE GRAND	731	3899	60	60
Source de l'Arène	VIRIEU LE GRAND	64107	78496	60	60
Puits de la patte d'oie	CULOZ	216160	252630	60	60
Sources de Vieu	SAINT MARTIN DE BAVEL	52876	50231	60	60
Source de Fontaine Julien	LA BURBANCHE	3234	1942	60	60
Source de la Fontaine	LA BURBANCHE	431	470	60	60
Source de Tare	LA BURBANCHE	724	646	60	60
Source des Hopitaux	LA BURBANCHE	1184	1112	60	60
Puits de Pugieu	CHAZEY-BONS CONTREVOZ (partiel) ANDERT-CONDON	43599	79563	40	40

Puits de Sous-Roche	CEYZERIEU	104899	89075	60	60
Source de Bergon	CHAMPAGNE ARVIERE EN VALROMEY (Chavornay) VALROMEY SUR SERAN	99223	114220	40	40
Source de Bette	VALROMEY SUR SERAN (Belmont-Luthezieu)	27400	23090	40	40
Source de Chemillieu Sothonod	CHAMPAGNE EN VALROMEY (Chemillieu)	54793	40285	40	40
Source d'Arandon (DSP)	GROSLEE SAINT BENOIT	5247	3826	60	60
Source de Bittimont (DSP)	GROSLEE SAINT BENOIT	5966	5452	60	60
Source de Sous la Roche (DSP)	GROSLEE SAINT BENOIT	11227	9758	80	60
Source de Glandieu - Neyrieu (Pierre à Feu) (DSP)	GROSLEE SAINT BENOIT	7123	16309	80	60
MURS - Source de Fay	MURS ET GELINIEUX	0	0	60	60
MURS - Puits de Trémurs	MURS ET GELINIEUX	36641	35957	60	60
Total du volume produit (V1)		2 860 682	3 070 924	58,48	56,52

Les volumes prélevés représentent :

2 860 682 m³ pour l'exercice 2024 (3 070 924 m³ au 31/12/2023, soit une baisse de 6,85%).

1.7 Les volumes importés (V2)

Le service achète des eaux traitées :

Fournisseurs	Commune desservie	Volume acheté (V2) durant l'exercice 2024 en m ³	Volume acheté (V2) durant l'exercice 2023 en m ³
Syndicat VALROMEY - Puits de Cerveyrieu	RUFFIEU VALROMEY-SUR-SERAN (Lompnieu Sutrieu) HAUT VALROMEY ARVIERE-EN-VALROMEY (Brenaz)	286 896	266 709
Syndicat VALROMEY - Puits de Cerveyrieu (2)	ARTEMARE	118 654	111 041
SIE des Abrets	GROSLEE-SAINT-BENOIT	2 888	2 504
Total		408 438	379 924

Les volumes achetés représentent :

408 438 m³ pour l'exercice 2024 (379 924 m³ au 31/12/2023 ; soit une hausse de 7,49%).

1.8 les volumes exportés (V3)

Le service vend des eaux traitées :

Fournisseur		Volume vendu (V3) durant l'exercice 2024 en m ³	Volume vendu (V3) durant l'exercice 2023 en m ³
SIE des Abrets	GROSLEE-SAINT-BENOIT	835	842
Total	-	835	842

Les volumes exportés représentent :

835 m³ pour l'exercice 2024 (842 m³ au 31/12/2023, soit une baisse de 0,83%).

1.9 Les volumes vendus aux abonnés (V7)

Le service a vendu aux abonnés :

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Tableau page suivante : Répartition des volumes vendus commune par commune

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 913 606	1 880 625
Abonnés non domestiques	122 145	114 763
Total vendu aux abonnés (V7)	2 035 751	1 995 388

Les volumes vendus représentent :

2 035 750 m³ aux abonnés du service pour l'exercice 2024 (1 995 388 m³ au 31/12/2023, soit une hausse de 2,02%).

Commune	Volumes vendus (V7) durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes vendus (V7) durant l'exercice 2023 en m ³	Variation(%)
Ambléon	4241	8165	-48,06%
Andert-et-Condon	17034	20713	-17,76%
Arboys en Bugey - Arbignieu	23577	25083	-6,00%
Arboys en Bugey - St Bois	6426	6270	2,49%
Armix	1445	1638	-11,78%
Artemare	52652	44916	17,22%
Arvière-en-Valromey - Brenaz	6637	4448	49,21%
Arvière-en-Valromey - Chavornay	13141	12679	3,64%
Arvière-en-Valromey - Lochieu - Virieu le Petit	38394	35108	9,36%
Belley	625369	648403	-3,55%
Brens	43742	71793	-39,07%
Brégnier-Cordon	46337	29141	59,01%
Ceyzérieu	57774	37690	53,29%
Champagne-en-Valromey	90054	63247	42,38%
Chazey-Bons - Pugieu	6982	3822	82,68%
Chazey-Bons - Bourg	51029	45664	11,75%
Cheignieu-la-Balme	7259	7089	2,40%
Colomieu	6574	6720	-2,17%
Contrevoz	23746	23413	1,42%
Conzieu	7491	6376	17,49%
Cressin-Rochefort	18393	22643	-18,77%
Culoz	143700	169126	-15,03%
Culoz - Béon	20602	15436	33,47%
Cuzieu	16 539	17420	-5,06%
Flaxieu	3342	3988	-16,20%
Groslée-Saint-Benoit	61034	62479	-2,31%
Haut Valromey	85095	87031	-2,22%
Izieu	17221	11652	47,79%
La Burbanche	4438	4220	5,17%
Lavours	8151	5817	40,12%

Magnieu - Billieu	21544	24448	-11,88%
Magnieu - Saint Champ Chatonod	12 487	10158	22,93%
Marignieu	8094	8401	-3,65%
Massignieu-de-Rives Parves et Nattages	83297	90211	-7,66%
Murs-et-Gélignieux	28696	25859	10,97%
Peyrieu	51867	46198	+12,27%
Pollieu	6733	6431	4,70%
Prémeyzel	24814	22982	7,97%
Rossillon	6810	6399	6,42%
Ruffieu	13624	11534	18,12%
Saint-Germain-les-Paroisses	19737	19848	-0,56%
Saint-Martin-de-Bavel	27485	20667	32,99%
Talissieu	21037	23748	-11,42%
Valromey-sur-Séran - Belmont Luthezieu	42476	25827	64,46%
Valromey-sur-Séran - Lompnieu	7826	12662	-38,19%
Valromey-sur-Séran - Sutrieu	16450	14838	10,86%
Valromey-sur-Séran - Vieu	22704	19532	16,24%
Virieu-le-Grand	53144	43576	21,96%
Virignin	54172	63053	-14,08%
Vongnes	4335	3741	15,88%
Total	2 035 751	1 995 388	+2,02%

1.10 Les volumes autorisés non comptabilisés (V8 et V9)

Le service a utilisé :

Acheteurs	Volumes autorisés non comptabilisés durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes autorisés non comptabilisés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	127 908	114 503	+ 11,71 %
Volume de service (V9)	232 546	215 594	+ 7,86 %
Total autres volumes	360 454	330 097	+ 9,19 %

Les volumes non comptabilisés représentent :

360 454 m³ pour l'exercice 2024 (330 102 m³ au 31/12/2023, soit une hausse de 9,19%).

Tableau page suivante : Répartition des volumes non comptabilisés par unité de distribution

Unité de Distribution	Volume consommation sans comptage (V8) en 2024 (m³)	Volume consommation sans comptage (V8) en 2023 (m³)	Volume de service (V9) en 2024 (m³)	Volume de service (V9) en 2023 (m³)	Volumes non comptabilisés en 2024 (m³)	Volumes non comptabilisés en 2023 (m³)
AMBLEON	297	270	509	4760	806	5030
ANDERT CONDON / PUGIEU	1681	1717	2882	2944	4563	4661
ARBOYS EN BUGHEY / ARBIGNIEU / THOYS	1650	1317	2829	2257	4479	3574
ARBOYS EN BUGHEY SAINT-BOIS / PREMEYZEL / IZIEU / BREGNIER CORDON	6636	4903	11376	8405	18012	13308
ARMIX	101	115	173	197	275	312
ARTEMARE	3686	3144	6318	5390	10004	8534
ARVIERE EN VALROMEY / VIRIEU LE PETIT / LOCHIEU	3071	2458	5264	4213	8335	6671
BAS VALROMEY	11403	8490	19548	14554	30951	23044
BELLEY	43776	45388	75044	77808	118820	123196
BEON	1442	1081	2472	1852	3914	2933
BRENAZ	465	311	796	534	1261	845
BRENS	3062	680	5249	370	8311	1050
CEYZERIEU	4044	2638	6933	4523	10977	7161
CHAZEY BONS	1040	1040	6961	10660	8001	11700
CHAZEY BONS / CUZIEU	440	440	2070	2070	2510	2510
CHEIGNIEU LA BALME / ROSSILLON	520	520	1000	1000	1520	1520
COLOMIEU	460	470	789	806	1249	1276
CONTREVOZ / PREVEYZIEU	570	570	2171	2170	2741	2740
CONZIEU BOURG	524	446	899	765	1423	1211
CRESSIN-ROCHEFORT / LAVOURS / VONGNES	2161	2254	3705	3864	5867	6118
CULOZ	10059	11839	17244	20295	27303	32134
FLAXIEU / POLLIEU	705	729	1209	1250	1914	1979
GROSLEE SAINT BENOIT	390	390	3890	3890	4280	4280
HAUT VALROMEY	5957	6092	10211	10444	16168	16536
LA BURBANQUE	311	295	533	506	843	801

MAGNIEU / SAINT CHAMP / CHATONOD	120	120	350	350	470	470
MAGNIEU BILLIEU	1508	1711	2585	2934	4093	4645
MARIGNIEU / POIRIN	120	120	350	350	470	470
MASSIGNIEU NATTAGES PARVES	1655	1655	4805	4805	6460	6460
MURS ET GELINIEUX	1607	1810	2755	3103	4362	4913
PEYRIEU	3631	440	6224	510	9855	950
RUFFIEU	925	807	1585	1384	2510	2191
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	1270	1389	2178	2382	3448	3771
SAINT-MARTIN DE BAVEL	1943	1447	3331	2480	5274	3927
SUTRIEU	1152	1039	1974	1781	3126	2820
TALISSIEU	1467	1662	2516	2850	3983	4512
VALROMEY SUR SERAN / LOMPNIEU	548	886	939	1519	1487	2405
VIRIEU LE GRAND	3720	3050	6377	5229	10097	8279
VIRIGNIN	3792	770	6501	390	10293	1160
TOTAL	127 908	114 503	232 546	215 594	360 454	330 097

1.11 Volume consommé autorisé (V6)

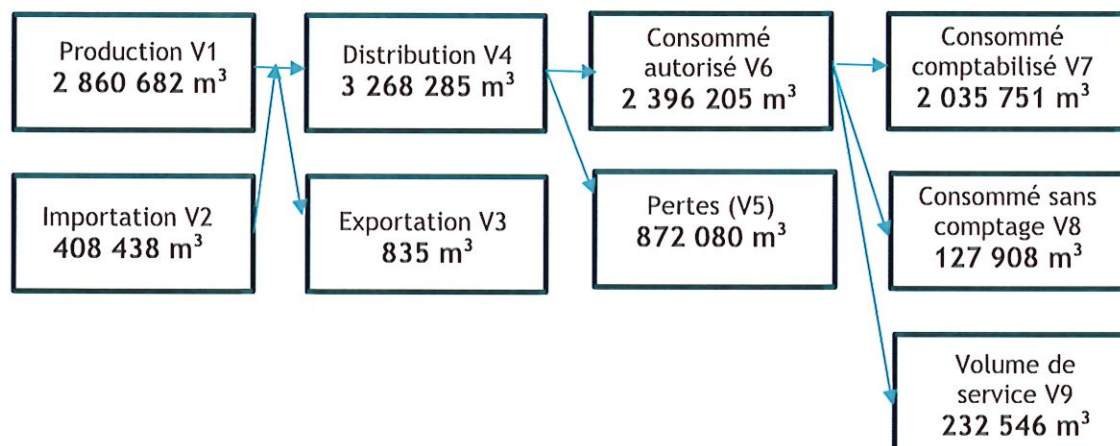
Le service a utilisé :

	Total vendu aux abonnés en 2024 (V7)	Total vendu aux abonnés en 2023 (V7)	Volume consomma tion sans comptage en 2024 (V8)	Volume consomma tion sans comptage en 2023 (V8)	Volume de service en 2024 (V9)	Volume de service en 2023 (V9)	Exercice 2024 en m³/an	Exercice 2023 en m³/an
Volume consommé autorisé (V6)	2 035 751	1 995 388	127 908	114 506	232 546	215 596	2 396 205	2 325 490

Les volumes consommés autorisés représentent :

2 396 205 m³ pour l'exercice 2024 (2 325 490 m³ au 31/12/2023, soit une hausse de 6,95%).

1.12 Bilan des volumes mis en œuvre



	2024	2023	Variation
Volume Produit V1	2 860 682	3 070 924	-6,85 %
Volume importé V2	408 438	379 964	+ 7,49 %
Volume exporté V3	835	842	-0,83 %
Volume distribué V4	3 268 285	3 486 128	-6,25 %
Pertes V5	872 080	1 160 643	-24,86 %
Volume consommé autorisé V6	2 396 205	2 325 485	+ 3,04 %
Volume comptabilisé V7	2 035 751	1 995 388	+ 2,02 %
Volume consommé sans comptage V8	127 908	114 503	+ 11,70 %
Volume de service V9	232 546	215 594	+ 7,86 %

2. Tarification de l'eau et recettes

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs spécifiques applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

☒ Frais d'accès au service

0 € au 01/01/2024

0 € au 01/01/2025

☒ Pose d'un compteur

42 € TTC au 01/01/2024

42 € TTC au 01/01/2025

☒ Frais de fermeture de contrat

27,50 € TTC au 01/01/2024

27,50 € TTC au 01/01/2025

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2024 effective à compter du 01/01/2025, fixant les tarifs du service d'eau et assainissement.
- Délibération du 12/12/2024 effective à compter du 01/01/2025, fixant les tarifs du service d'eau potable pour les « industriels » et « agriculteurs ».
- Délibération du 12/12/2024 effective à compter du 01/01/2025, fixant les redevance eau et assainissement pour l'année 2025.

Tableau page suivante : tarifs délibérés de l'eau potable 2023 - 2024

Tarifs 2024						Rappel des tarifs 2023		
Communes	Hameau	Tranche ou catégorie abonné	Prix m3 Eau	Part Fixe Eau	Evo. avec 2023 (pour 100 m3)	Tranche ou catégorie abonné	Prix m3 Eau	Part Fixe Eau
AMBLEON			1,917 €	126,630 €	-0,93%		1,947 €	126,630 €
ANDERT CONDON			1,316 €	61,520 €	2,12%		1,276 €	61,520 €
ARBOYS EN BUGEY			1,140 €	25,000 €	2,96%		1,100 €	25,000 €
ARMIX		Abonné	1,177 €	33,175 €	2,72%	Abonné	1,137 €	33,175 €
		Agriculteur	0,584 €		2,72%	Agriculteur	0,569 €	
ARTEMARE			1,160 €	31,200 €	2,79%		1,120 €	31,200 €
ARVIERE EN VALROMEY	BRENAZ	T1 de 1 à 100	0,704 €	41,706 €	3,70%	T1 de 1 à 100	0,664 €	41,706 €
		T2 de 101 à 200	0,656 €		6,49%	T2 de 101 à 200	0,616 €	
		T3 > à 200	0,609 €		7,03%	T3 > à 200	0,569 €	
	CHAVORNAY	T1 de 1 à 199	1,100 €	85,000 €	2,09%	T1 de 1 à 199	1,060 €	85,000 €
		T2 de 200 à 499	0,940 €		4,44%	T2 de 200 à 499	0,900 €	
		T3 de 500 à 999	0,840 €		5,00%	T3 de 500 à 999	0,800 €	
		T4 > à 1000	0,640 €		6,67%	T4 > à 1000	0,600 €	
	LOCHIEU	T1 de 1 à 199	0,988 €	65,403 €	2,50%	T1 de 1 à 199	0,948 €	65,403 €
		T2 de 200 à 499	0,893 €		4,69%	T2 de 200 à 499	0,853 €	
		T3 de 500 à 999	0,798 €		5,28%	T3 de 500 à 999	0,758 €	
		T4 > à 1000	0,609 €		7,03%	T4 > à 1000	0,569 €	
	VIRIEU LE PETIT		0,704 €	41,706 €	3,70%		0,664 €	41,706 €
			0,817 €	39,960 €	3,40%		0,777 €	39,960 €
BELLEY		Guilloteau		12 979,908 €	0,00%	Guilloteau		12 979,908 €
		T1 de 1 à 30 000	0,056 €		3,40%	T1 de 1 à 30 000	0,054 €	
		T2 > à 30 000	0,501 €		3,40%	T2 > à 30 000	0,485 €	
BEON		Professionnel	1,020 €	38,000 €	2,94%		0,980 €	38,000 €
			0,824 €		2,94%	Professionnel	0,800 €	
BREGNIER CORDON		T1 de 1 à 750	0,798 €	53,081 €	3,10%	T1 de 1 à 750	0,758 €	53,081 €
		T2 > à 750	0,277 €		16,88%	T2 > à 750	0,237 €	
BRENS			0,792 €	59,720 €	2,96%		0,752 €	59,720 €
CEYZERIEU			0,912 €	20,474 €	3,71%		0,872 €	20,474 €
CHAMPAGNE EN VALROMEY		T1 de 1 à 199	1,100 €	85,000 €	2,09%	T1 de 1 à 199	1,060 €	85,000 €
		T2 de 200 à 499	0,940 €		4,44%	T2 de 200 à 499	0,900 €	
		T3 de 500 à 999	0,840 €		5,00%	T3 de 500 à 999	0,800 €	
		T4 > à 1000	0,640 €		6,67%	T4 > à 1000	0,600 €	
CHAZEY BONS	DSP	CHAZEY BONS	0,940 €		4,44%		0,900 €	
		PUGIEU	1,316 €	61,520 €	2,12%		1,276 €	61,520 €
CHEIGNIEU LA BALME	DSP		0,332 €	22,500 €	-12,56%		0,412 €	22,500 €
COLOMIEU		T1 de 1 à 700	0,840 €	40,000 €	3,33%	T1 de 1 à 700	0,800 €	40,000 €
		T2 > à 700	0,540 €		8,00%	T2 > à 700	0,500 €	
CONTREVOZ	DSP		0,516 €	12,000 €	-3,20%		0,537 €	12,000 €
CONZIEU			0,990 €	50,000 €	2,76%		0,950 €	50,000 €
CRESSIN ROCHEFORT			1,130 €	18,957 €	3,13%		1,090 €	18,957 €
CULOZ			1,160 €	68,900 €	2,21%		1,120 €	68,900 €
CUZIEU	DSP		0,440 €	17,000 €	7,02%		0,400 €	17,000 €
FLAXIEU			1,500 €	46,450 €	2,08%		1,460 €	46,450 €
GROSLEE SAINT BENOIT	DSP		0,590 €		-1,67%		0,600 €	
HAUT VALROMEY			1,672 €	134,000 €	-0,26%		1,680 €	134,000 €
		Agriculteur	1,596 €		-0,26%	Agriculteur	1,600 €	
		Gesler	1,396 €		-0,26%	Gesler	1,400 €	
IZIEU			0,700 €	60,000 €	3,17%		0,660 €	60,000 €
LA BURBANCHE			1,177 €	51,185 €	2,43%		1,137 €	51,185 €
LAVOURS			1,557 €	18,957 €	2,34%		1,517 €	18,957 €
MAGNIEU		MAGNIEU	1,140 €	21,000 €	3,05%		1,100 €	21,000 €
	DSP	SAINT CHAMP	0,353 €	3,820 €	-21,00%		0,457 €	3,820 €
MARIGNIEU	DSP		0,460 €	21,340 €	-11,79%		0,550 €	21,340 €
MASSIGNIEU	DSP		0,735 €	30,480 €	-5,80%		0,799 €	30,480 €
MURS ET GELIGNIEUX			1,090 €	30,000 €	2,96%		1,050 €	30,000 €
PARVES ET NATTAGES	DSP		0,735 €	30,480 €	-5,80%		0,799 €	30,480 €
PEYRIEU	DSP		1,061 €	8,000 €	-3,31%		1,100 €	8,000 €
POLLIEU			1,370 €	55,500 €	2,12%		1,330 €	55,500 €
PREMEYZEL			1,177 €	5,877 €	3,35%		1,137 €	5,877 €
		Usage Prof >730	0,930 €		3,35%	Usage Prof >730	0,900 €	
ROSSILLON	DSP		0,332 €	22,500 €	-12,56%		0,412 €	22,500 €
RUFFIEU		T1 de 1 à 300	1,140 €	65,000 €	2,29%	T1 de 1 à 300	1,100 €	65,000 €
		T2 > à 300	0,690 €		6,15%	T2 > à 300	0,650 €	
SAINT GERMAIN LES PAROISSES			1,828 €	83,430 €	-0,82%		1,850 €	83,430 €
SAINT MARTIN DE BAVEL			1,740 €	38,863 €	-0,65%		1,754 €	38,863 €
TALISSEIU		T1 de 1 à 300	0,988 €	33,175 €	3,13%	T1 de 1 à 300	0,948 €	33,175 €
		T2 > à 300	0,798 €		5,28%	T2 > à 300	0,758 €	
VALROMEY SUR SERAN	BELMONT LUTHEZIEU	T1 de 1 à 199	1,100 €	85,000 €	2,09%	T1 de 1 à 199	1,060 €	85,000 €
		T2 de 0,9 à 499	0,940 €		4,44%	T2 de 0,9 à 499	0,900 €	
		T3 de 500 à 999	0,840 €		5,00%	T3 de 500 à 999	0,800 €	
		T4 > à 999	0,640 €		6,67%	T4 > à 999	0,600 €	
	LOMPNIEU		1,140 €	85,000 €	2,05%		1,100 €	85,000 €
		T1 de 0 à 100	0,890 €	65,000 €	2,67%	T1 de 0 à 100	0,850 €	65,000 €
		T2 de 101 à 400	0,740 €		5,71%	T2 de 101 à 400	0,700 €	
	SUTRIEU	T3 > à 400	0,640 €		6,67%	T3 > à 400	0,600 €	
		T1 de 1 à 199	1,100 €	85,000 €	2,09%	T1 de 1 à 199	1,060 €	85,000 €
		T2 de 200 à 499	0,940 €		4,44%	T2 de 200 à 499	0,900 €	
		T3 de 500 à 999	0,840 €		5,00%	T3 de 500 à 999	0,800 €	
		T4 > à 999	0,640 €		6,67%	T4 > à 999	0,600 €	
VIRIEU LE GRAND	VIEU	T1 de 1 à 10 000	0,988 €	28,436 €	3,25%	T1 de 1 à 10 000	0,948 €	28,436 €
		T2 de 10 001 à 19 999	0,893 €		4,69%	T2 de 10 001 à 19 999	0,853 €	
		T3 > à 19 999	0,798 €		5,28%	T3 > à 19 999	0,758 €	
VIRIGNIN			1,636 €	79,270 €	-0,16%		1,640 €	79,270 €
VONGNES			0,960 €	37,000 €	3,10%		0,920 €	37,000 €

A compter du 1^{er} janvier 2025, de nouvelles catégories d'usagers pour l'eau potable et la redevance vont être créées. En effet, des dispositifs tarifaires spécifiques pour les « agriculteurs et les « industriels » vont être mise en place, compte tenu que de l'existence de ces dispositifs avant le transfert de compétence eau et assainissement à l'intercommunalité et des consommations importantes pour une charge administrative limitée (un seul compteur à facturer pour un volume important consommé).

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Compte-tenu de la multitude de tarifs encore appliqués sur le territoire, le tarif pratiqué au plus grand nombre d'usager (Belley) est utilisé pour établir la facture d'eau type.

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sur la commune de BELLEY sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	39,96	39,96	0 %
Part proportionnelle	98,04	93,24	+ 4.90 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	138,00	133,20	+ 3.60 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	— %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,59	5,59	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	33,60	+3,57 %
VNF Prélèvement :	—	—	— %
Autre :	—	—	— %
TVA	9,81	9,48	+3,48 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,20	48,67	+3,14 %
Total	188,20	181,87	+3,48 %
Prix TTC au m³	1,57	1,51	+3,97 %

2.3 Tarification de l'eau au m³

Les tarifs au m³ (abonnement et consommation compris) applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont les suivants :

Commune	Abonnés	Prix au 01/01/2024 en € TTC /m ³	Prix au 01/01/2023 en € TTC /m ³	Variation
Ambléon	72	3,48	3,51	-0,57%
Andert-et-Condon	200	2,27	2,23	1,79%
Arboys en Bugey	442	1,76	1,72	2,33%
Armix	33	1,87	1,83	2,19%
Artemare	715	1,84	1,80	2,22%
Arvière-en-Valromey - Brenaz	75	1,44	1,40	2,86%
Arvière-en-Valromey - Chavornay	179	2,25	2,21	1,81%
Arvière-en-Valromey - Lochieu	59	1,96	1,92	2,08%
Arvière-en-Valromey - Virieu le Petit	191	1,44	1,40	2,86%
Belley	5710	1,56	1,51	3,31%
Brens	551	1,70	1,66	2,41%
Brégnier-Cordon	485	1,65	1,61	2,48%
Ceyzérieu	756	1,48	1,44	2,78%
Champagne-en-Valromey	476	2,25	2,21	1,81%
Chazey-Bons	554	2,23	2,19	1,83%
Chazey-Bons Pugieu	97	2,28	2,23	2,24%
Cheignieu-la-Balme	109	3,23	3,15	2,54%
Colomieu	103	1,58	1,54	2,60%
Contrevoz	320	2,80	2,74	2,19%
Conzieu	102	1,83	1,78	2,81%
Cressin-Rochefort	248	1,70	1,66	2,41%
Culoz	1283	2,17	2,13	1,88%
Beon	272	1,76	1,72	2,33%
Cuzieu	232	2,261	2,238	1,03%
Flaxieu	55	2,33	2,29	1,75%
Groslée-Saint-Benoît	760	1,92	1,89	1,59%
Haut Valromey	548	3,28	3,29	-0,30%

Izieu	137	1,61	1,57	2,55%
La Burbanche	93	2,03	1,99	2,01%
Lavours	108	2,15	2,11	1,90%
Magnieu - Magnieu	289	1,73	1,69	2,37%
Magnieu - Saint Champ Chatonod	102	3,02	2,97	1,68%
Marignieu	97	3,06	3,01	1,66%
Massignieu-de-Rives	376	3,38	3,37	0,30%
Murs-et-Gélignieux	161	1,76	1,71	2,92%
Parves et Nattages	517	3,38	3,37	0,30%
Peyrieu	468	2,49	2,46	1,22%
Pollieu	120	2,28	2,23	2,24%
Prémeyzel	87	1,64	1,59	3,14%
Rossillon	131	3,23	3,15	2,54%
Ruffieu	126	2,12	2,07	2,42%
Saint-Germain-les-Paroisses	262	3,00	3,03	-0,99%
Saint-Martin-de-Bavel	255	2,52	2,53	-0,40%
Talissieu	274	1,68	1,63	3,07%
Valromeys-sur-Séran - Belmont Luthezieu	460	2,25	2,21	1,81%
Valromeys-sur-Séran - Lompnieu	101	2,29	2,25	1,78%
Valromeys-sur-Séran - Sutrieu	166	1,83	1,78	2,81%
Valromeys-sur-Séran - Vieu	287	2,25	2,21	1,81%
Virieu-le-Grand	647	1,63	1,59	2,52%
Virignin	558	2,77	2,77	0,00%
Vongnes	67	1,68	1,64	2,44%
TOTAL	20 573	2,01	1,98	1,52%

Le prix moyen du m³ (abonnement et consommation comprise) pour une consommation type de 120 m³ annuelle est de :

2,01 € TTC pour l'exercice 2024 (1,98 € TTC au 31/12/2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : **Engagement d'une convergence vers un tarif unique de l'eau potable à l'horizon 2031.**

2.4 Modalités de relève et de facturation

Les volumes consommés sont relevés selon les communes avec une fréquence :

Relève annuelle des compteurs abonnés	Relève semestrielle des compteurs abonnés
ARBOYS EN BUGHEY	AMBLEON
ARMIX	ANDERT ET CONDON
ARTEMARE	BELLEY
ARVIERE EN VALROMEY	BRENS
BEON	CHAZEY-BONS
BREGNIER CORDON	CHAZEY-BONS (PUGIEU)
CEYZERIEU	CHEIGNIEU-LA-BALME
CHAMPAGNE EN VALROMEY	CONTREVOZ
COLOMIEU	CUZIEU
CRESSIN-ROCHEFORT	FLAXIEU
CULOZ	GROSLEE SAINT BENOIT
IZIEU	HAUT VALROMEY
LA BURBANQUE	MAGNIEU
LAVOURS	MAGNIEU SAINT CHAMP
MASSIGNIEU DE RIVES	MARIGNIEU
POLLIEU	MURS ET GELIGNIEUX
PREMEYZEL	PARVES ET NATTAGES
RUFFIEU	PEYRIEU
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	ROSSILON
SAINT MARTIN DE BAVEL	VIRIGNIN
TALISSIEU	
VALROMEY SUR SERAN	
VIRIEU LE GRAND	
VONGNES	

La facturation est effectuée avec une fréquence :

Facturation annuelle des compteurs abonnés	Facturation semestrielle des compteurs abonnés
ARBOYS EN BUGEY	AMBLEON
ARMIX	ANDERT ET CONDON
ARTEMARE	ARVIERE EN VALROMEY (Chavornay, Virieu Le Petit)
ARVIERE EN VALROMEY (Brenaz)	BELLEY
BREGNIER CORDON	BRENS
CEYZERIEU	CHAZEY-BONS
CHAMPAGNE EN VALROMEY	CHAZEY-BONS (PUGIEU)
COLOMIEU	CHEIGNIEU-LA-BALME
CRESSIN-ROCHEFORT	CONTREVOZ
CULOZ-BEON (Béon)	CULOZ- BEON (Culoz)
IZIEU	CUZIEU
LA BURBANCHE	FLAXIEU
LAVOURS	GROSLEE SAINT BENOIT
MASSIGNIEU DE RIVES	HAUT VALROMEY
POLLIEU	MAGNIEU
PREMEYZEL	MAGNIEU SAINT CHAMP
RUFFIEU	MARIGNIEU
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	MURS ET GELIGNIEUX
SAINT MARTIN DE BAVEL	PARVES ET NATTAGES
TALISSIEU	PEYRIEU
VALROMEY SUR SERAN (Sutrieu,Lompnieu)	ROSSILON
VIRIEU LE GRAND	VALROMEY SUR SERAN (Belmont-Luthezieu, Vieu)
VONGNES	VIRIGNIN

2.5 Recettes

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 917 245,59	2 270 618,50	22,17%
<i>dont abonnements</i>	883 389,48	625 149,68	29,68%
<i>dont redevance Pollution (agence de l'eau)</i>	413 001,55	323 448,72	21,68%
Recette de vente d'eau en gros	95 050,23	53 772,72	43,43%
Recette d'exportation d'eau brute		0 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		Non disponible	
Total recettes de vente d'eau	3 012 295,82	2 324 391,22	22,84%
<i>Recettes liées aux travaux</i>	120 623,02	88 654,16	26,50%
<i>Contribution exceptionnelle du budget général</i>	0	0	
<i>Autres recettes (Frais de fin de contrat, et frais de déplacement)</i>	48 247,92	0	
Total autres recettes	168 870,94	88 654,16	
Total des recettes	3 181 166,76*	2 413 045,38*	31,38%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : **3 181 166,76 €** (2 413 045€ en 2023, soit une hausse de 31,38%).

*Hors communes gérées en DSP

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	416	448	19	25
Paramètres physico-chimiques	429	451	2	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	95,4 %	94,4 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,5%	100 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	—	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	94

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2023
Rendement du réseau	73,3 %	67,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	8,75 m ³ /j.km	8,6 m ³ /j.km
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	62,3 %	56,2 %

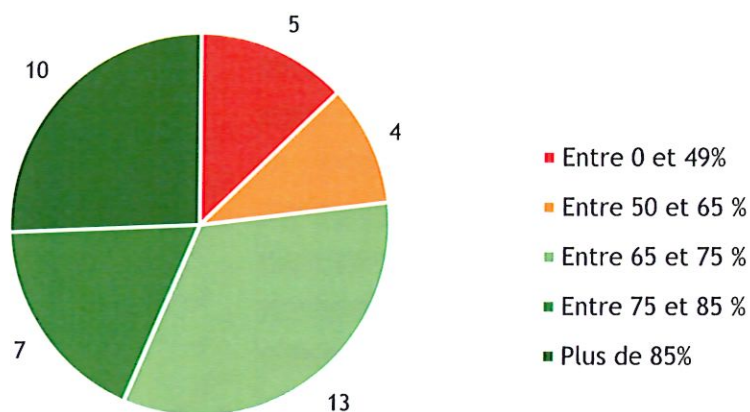
79

Tableau page suivante : rendements unité de distribution par unité de distribution

NOM UDI	RENDEMENT 2023	RENDEMENT 2024	Variation
AMBLEON	76,7%	37,3%	-51,3%
ANDERT CONDON / PUGIEU	22,7%	78,8%	246,5%
ARBOYS EN BUGEY / ARBIGNIEU / THOYS	82,3%	99,5%	20,9%
ARBOYS EN BUGEY SAINT-BOIS / PREMEYZEL / IZIEU / BREGNIER CORDON	26,1%	43,4%	66,2%
ARMIX	69,9%	71,1%	1,7%
ARTEMARE	48,1%	52,8%	9,7%
ARVIERE EN VALROMEY / VIRIEU LE PETIT / LOCHIEU	51,6%	70,0%	35,8%
BRENAZ	57,1%	93,1%	63,0%
BAS VALROMEY	80,2%	88,1%	9,9%
BELLEY	85,1%	87,5%	2,8%
BRENS	72,1%	59,6%	-17,3%
CEYZERIEU	50,4%	65,5%	30,2%
CHAZEY BONS / CUZIEU	68,8%	72,7%	5,6%
CHEIGNIEU LA BALME / ROSSILLON	46,8%	49,9%	6,6%
COLOMIEU	62,1%	67,0%	7,9%
CONTREVOZ / PREVEYZIEU	57,7%	75,3%	30,6%
CONZIEU BOURG	47,8%	47,7%	0,0%
CRESSIN-ROCHEFORT / LAVOURS / VONGNES	78,9%	89,5%	13,4%
BEON	80,0%	116,7%	45,9%
CULOZ	79,7%	79,1%	-0,7%
CHAZEY BONS	49,3%	70,9%	43,9%
FLAXIEU / POLLIEU	76,8%	75,8%	-1,2%
GROSLEE SAINT BENOIT	88,9%	74,3%	-16,4%
HAUT VALROMEY	64,7%	65,2%	0,9%
LA BURBANQUE	120,4%	94,8%	-21,3%
MAGNIEU BILLIEU	96,0%	82,0%	-14,5%
MAGNIEU / SAINT CHAMP / CHATONOD	69,1%	87,6%	26,8%
MARIGNIEU / POIRIN	81,0%	75,6%	-6,7%
MASSIGNIEU NATTAGES PARVES	69,8%	72,5%	3,9%
MURS ET GELINIEUX	85,6%	74,6%	-12,9%
PEYRIEU	67,0%	83,4%	24,5%
RUFFIEU	71,9%	66,3%	-7,7%
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	108,6%	120,6%	11,0%

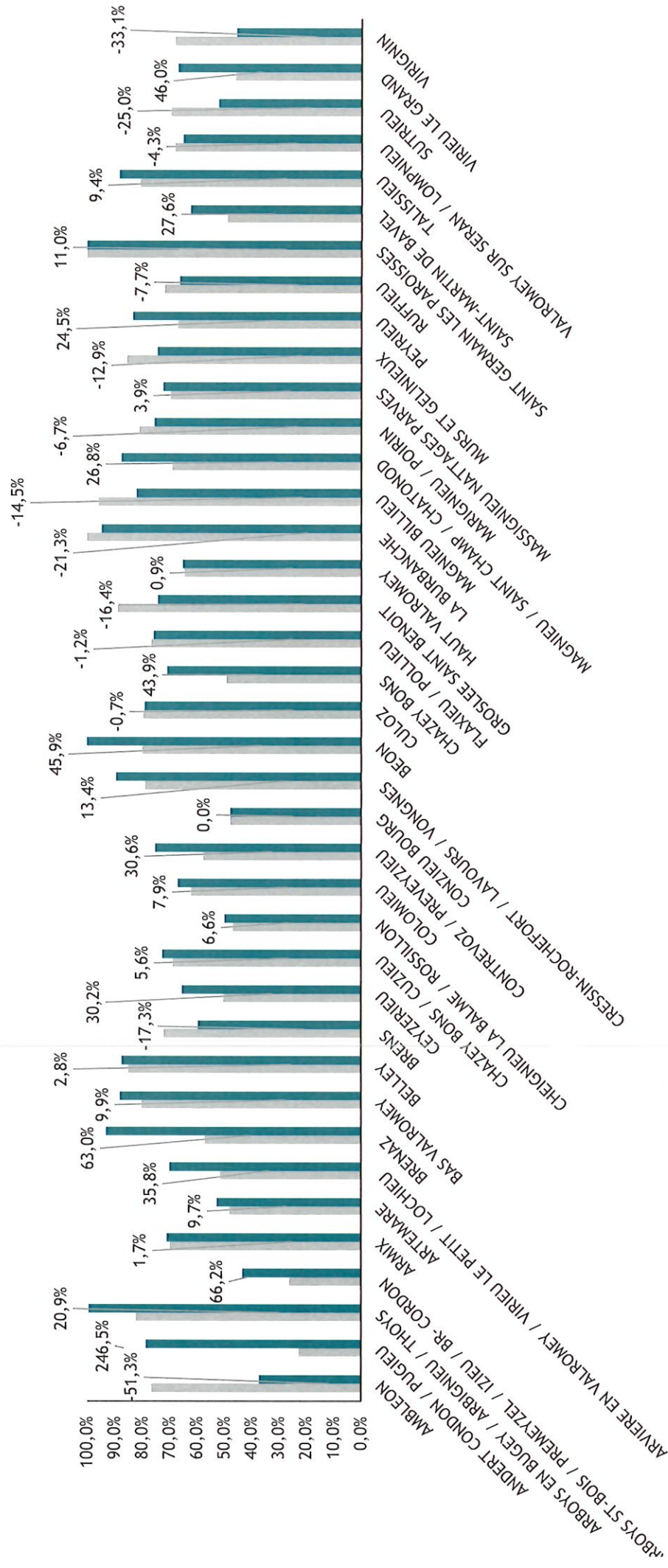
SAINT-MARTIN DE BAVEL	49,0%	62,5%	27,6%
TALISSIEU	80,7%	88,4%	9,4%
VALROMEY SUR SERAN / LOMPNEU	68,1%	65,1%	-4,3%
SUTRIEU	69,6%	52,3%	-25,0%
VIRIEU LE GRAND	45,9%	67,1%	46,0%
VIRIGNIN	68,1%	45,6%	-33,1%

Répartition des unités de distribution, selon leur rendement en 2024



Près de 80% des UDI ont un rendement supérieur à 65%. Seules 5 UDI ont un rendement inférieur à 50% (Ambléon, Arboys en Bugey St Bois/Premeyzel/Izieu/Breignier Cordon, Cheignieu La Balme/Rossilon, Conzieu Bourg et Virignin).

■ RENDEMENT 2023 ■ RENDEMENT 2024 % de variation entre 2023 et 2024



Rendement du réseau en % selon les unités de distribution,
avec le pourcentage de variation entre 2023 et 2024

Unité de distribution dont le rendement a augmenté par rapport à 2023 (de plus de 10%)	Unité de distribution dont le rendement est resté stable par rapport à 2023 (+ ou -10%)	Unité de distribution dont le rendement a diminué par rapport à 2023 (de plus de 10%)
ANDERT CONDON / PUGIEU	ARMIX	AMBLEON
ARBOYS EN BUGEY / ARBIGNIEU / THOYS	ARTEMARE	BRENS
ARBOYS EN BUGEY ST-BOIS / PREMEYZEL / IZIEU / BR- CORDON	BAS VALROMEY	GROSLEE SAINT BENOIT
ARVIERE EN VALROMEY / VIRIEU LE PETIT / LOCHIEU	BELLEY	LA BURBANCHE
BRENAZ	CHAZEY BONS / CUZIEU	MAGNIEU BILLIEU
CEYZERIEU	CHEIGNIEU LA BALME / ROSSILLON	MURS ET GELINIEUX
CONTREVOZ / PREVEYZIEU	COLOMIEU	SUTRIEU
CRESSIN-ROCHEFORT / LAVOURS / VONGNES	CONZIEU BOURG	VIRIGNIN
BEON	CULOZ	
CHAZEY BONS	FLAXIEU / POLLIEU	
MAGNIEU / SAINT CHAMP / CHATONOD	HAUT VALROMEY	
PEYRIEU	MARIGNIEU / POIRIN	
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	MASSIGNIEU NATTAGES PARVES	
SAINT-MARTIN DE BAVEL	RUFFIEU	
VIRIEU LE GRAND	TALISSIEU	
	VALROMEY SUR SERAN / LOMPNIEU	

Le rendement moyen de 2024 sur le territoire de la CCBS a augmenté, passant de 67,4 % à 73,3%.

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de :

4,60 m³/j/km (5,40 m³/j/km en 2023, soit une baisse de 16,67%).

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de :

3,3 m³/j/km (4,2 m³/j/km en 2023).

ILC m ³ /j/km	Type de réseau	ILP en m ³ /j/km		
		Bon	Acceptable	Médiocre
ILC < 10	Rural	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
10 < ILC < 30	Intermédiaire	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
ILC > 30	Urbain	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions

ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	____%	____%	____%	0,32%	0,46%

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de réseaux renouvelés	____	____	____	2,37	4,50

Au cours des 5 dernières années, 17,18 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de :

0,46 % (0,32 % en 2023, soit une hausse de 43,75%).

3.3.5 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de :

58,48 % (56,5% en 2023 soit une hausse de 3.46%).

3.3.6 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

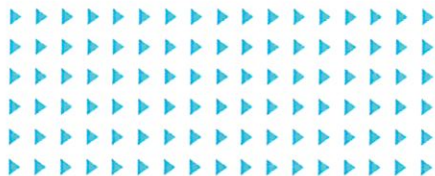
- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu **0** demandes d'abandon de créance et en a accordé **0**.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0 €**/m³ pour l'année 2023 (0€ en 2023).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
	Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	34 086	34 106	-0,06 %
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,01 €	1,98 €	1,52 %
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,4 %	94,4 %	1,06%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,5 %	100 %	-0,50%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	94	62	51,61
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,3 %	67,4%	+8,75 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	4,6	5,4	-14,81%
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,3	4,2	-21,43%
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,46 %	0,32 %	43,75%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	58,5 %	56,5 %	+3,46%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0€	0 €	0



3.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Caractérisation technique

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

☐ communal

☒ intercommunal

Compétences liées au service

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

Existence d'une CCSPL

☐ Oui

☒ Non

Existence d'un zonage (au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT)

☒ Oui, date d'approbation* : variable selon commune concernée.

☐ Non

Existence d'un règlement de service

☐ Oui.

☒ Non, prévu en 2025

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- ☒ Délégation de service public pour les communes suivantes :

CHAZEY-BONS (sauf ex-commune de PUGIEU)
CUZIEU

- ☒ Régie à simple autonomie financière pour les communes suivantes :

TOUTES LES AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE

1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert :

29 786 habitants au 31/12/2024 (29 806 habitants au 31/12/2023, soit une baisse de 0,07%).

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert :

17 395 abonnés au 31/12/2024 (17 230 abonnés au 31/12/2023, soit une hausse de 0,96%).

Tableau page suivante : Répartition des abonnés au service assainissement collectif commune par commune

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023
Ambléon	53	54	0	0	53	54
Andert-et-Condon	122	126	0	0	122	126
Arboys en Bugey	385	387	0	0	385	387
Armix	0	0	0	0	0	0
Artemare	688	694	0	0	688	694
Arvière-en-Valromey	296	295	0	0	296	295
Belley	5465	5409	1	1	5466	5410
Brens	512	508	0	0	512	508
Brégnier-Cordon	442	427	0	0	442	427
Ceyzérieu	674	666	0	0	674	666
Champagne-en-Valromey	335	335	0	0	335	335
Chazey-Bons	464	454	0	0	464	454
Chazey-Bons Pugieu	61	61	0	0	61	61
Cheignieu-la-Balme	109	109	0	0	109	109
Colomieu	95	97	0	0	95	97
Contrevoz	325	325	0	0	325	325
Conzieu	0	0	0	0	0	0
Cressin-Rochefort	235	237	0	0	235	237
Culoz-Béon (Culoz)	1238	1219	1	2	1239	1221
Culoz-Béon (Béon)	250	251	0	0	250	251
Cuzieu	225	218	0	0	225	218
Flaxieu	52	52	0	0	52	52
Groslée-Saint-Benoit	399	399	0	0	399	399
Haut Valromey	366	373	0	0	366	373
Izieu	131	130	0	0	131	130
La Burbanche	76	76	0	0	76	76

Lavours	99	100	0	0	99	100
Magnieu	278	275	0	0	278	275
Magnieu St Champ	104	104	0	0	104	104
Marignieu	84	84	0	0	84	84
Massignieu-de-Rives	240	240	0	0	240	240
Murs-et-Gélignieux	154	151	0	0	154	151
Parves et Nattages	0	0	0	0	0	0
Peyrieu	317	291	0	0	317	291
Pollieu	93	93	0	0	93	93
Prémeyzel	80	82	0	0	80	82
Rossillon	120	120	0	0	120	120
Ruffieu	111	108	0	0	111	108
Saint-Germain-les-Paroisses	212	209	0	0	212	209
Saint-Martin-de-Bavel	233	226	0	0	233	226
Talissieu	265	270	0	0	265	270
Valromey-sur-Séran	853	852	0	0	853	852
Virieu-le-Grand	608	612	0	0	608	612
Virignin	489	498	0	0	489	498
Vongnes	57	55	0	0	57	55
Total	17 395	17 272	2	3	17 395	17 275

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de : **39,99 abonnés/km** au 31/12/2024 (51,12 abonnés/km au 31/12/2023, soit une baisse de 21,79%).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de : **1,71 habitants/abonné** au 31/12/2024 (1,73 habitants/abonné au 31/12/2023, soit une baisse de 1,16%).

1.5 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou de transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 169 km de réseau unitaire hors branchements (148 km en 2023, soit une hausse de 14,19%),

- 266 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (189 km en 2023, soit une hausse de 40,74%),

Soit un linéaire de collecte total de **435 km** (337 km au 31/12/2023, soit une hausse de 29,08%).

1.6 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 264 177	1 361 382
Abonnés non domestiques	93 534	91 829
Total des volumes facturés aux abonnés	1 357 711	1 453 211

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de :

11 au 31/12/2024 (11 au 31/12/2023)

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées (STEU)

Le service gère **87** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

COMMUNE	DONNEES GENERALES		SYSTÈME DE TRAITEMENT			
	Système		Type de procédé	Date de mise en service	Charge polluante	Charge hydraulique
	Nom	Estim. Population raccordée			Capacité constructeur	Débit constructeur
Artemare	Artemare	1193	Boues activées	1999	1 500 EH	300,0 m3/j
Arvière-en-Valromey	Brénaz Boirin	75	Décanteur-digesteur	1986	100 EH	16,0 m3/j
Arvière-en-Valromey	Brénaz Meraleaz	8	Décanteur-digesteur	1986	20 EH	3 m3/j
Arvière-en-Valromey	Brénaz Larnin	16	Décanteur-digesteur	1995	50 EH	8 m3/j
Arvière-en-Valromey	Virieu le Petit Chef lieu	224	Lit bactérien (remplissage traditionnel)	1975	360 EH	60,0 m3/j
Arvière-en-Valromey	Virieu le Petit CAT	117	Lit bactérien (remplissage traditionnel)	1978	183 EH	30,0 m3/j
Arvière-en-Valromey	Virieu le Petit Romagnieu	38	Lit bactérien (remplissage traditionnel)	1975	90 EH	15,0 m3/j
Béon	Béon	556	Filtre planté de roseaux	2006	670 EH	100,0 m3/j
Ceyzerieu	Ceyzerieu Chef-lieu	627	Lagunage naturel	1991	600 EH	120,0 m3/j
Ceyzerieu	Aignoz hameau	30	Décanteur-digesteur	1998	25 EH	4,0 m3/j
Ceyzerieu	Aignoz marais	30	Décanteur-digesteur	1998	50 EH	8,0 m3/j
Ceyzerieu	Avrissieu	254	Lit bactérien	1975	300 EH	45,0 m3/j
Ceyzerieu	Catton	21	Décanteur-digesteur	1986	100 EH	15,0 m3/j

Ceyzerieu	Chavoley	72	Décanteur-digesteur	1999	50 EH	8,0 m3/j
Champagne-en-Valromey	Champagne Chef-lieu	779	Lit bactérien (remplissage traditionnel)	1971	700 EH	105,0 m3/j
Champagne-en-Valromey	Passin	74	Filtre à sable	2008	100 EH	15,0 m3/j
Cressin-Rochefort	Cressin-Rochefort	578	Lagunage naturel	1991	367 EH	60,0 m3/j
Culoz	Chatel	125	Filtre à sable	1999	50 EH	8,0 m3/j
Culoz	Culoz Chef-lieu	3397	Boues activées	1980	5 200 EH	750,0 m3/j
Flaxieu	Flaxieu	67	Filtre planté de roseaux	2016	300 EH	43,5 m3/j
Haut-Valromey	Songieu	84	Décanteur + lits d'infiltration	2001	200 EH	30,0 m3/j
Haut-Valromey	Hotonnes	247	Filtre planté de roseaux	2019	383 EH	336,0 m3/j
Haut-Valromey	Grand Abergement	354	Filtre planté de roseaux	2022	600 EH	245 m3/j
Lavours	Lavours	196	Lagunage	1991	367 EH	60,0 m3/j
Marignieu	Marignieu	182	Filtre planté de roseaux (+ lit bactérien)	2013	450 EH	76,0 m3/j
Polliu	Polliu Chef-lieu	99	Filtre planté de roseaux	2016	140 EH	49,0 m3/j
Polliu	Lézieu	51	Filtre planté de roseaux	2016	60 EH	11,0 m3/j
Ruffieu-en-Valromey	Ruffieu	234	Lagunage naturel	1990	300 EH	45,0 m3/j
Saint-Martin-de-Bavel	Saint-Martin-de-Bavel	548	Filtre planté de roseaux	2021	600 EH	630,0 m3/j
Talissieu	Ameyzieu		Lagunage naturel	1986	400 EH	60,0 m3/j
Talissieu	Talissieu Chef-lieu		Filtre planté de roseaux	2003	200 EH	30,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Lompnieu Chef-lieu	157	Filtre planté de roseaux	2010	130 EH	20,0 m3/j

Valromey-sur-Seran	Lompnieu Chavillieu	55	Filtre planté de roseaux	2010	50 EH	8,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Sutrieu Chef-lieu	150	Filtre planté de roseaux	2010	150 EH	22,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Sutrieu Fitignieu	164	Filtre planté de roseaux	2017	175 EH	21,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Belmont Luthézieu Glargin	100	Filtre planté de roseaux	2019	160 EH	24,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Belmont Luthézieu Bioleaz	83	Filtre planté de roseaux	2019	90 EH	13,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Belmont Luthézieu Neyrieu	37	Décanteur digesteur	2001	20 EH	5,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Belmont Luthézieu Massignieu	576	Lit bactérien	1991	566 EH	90,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Vieu en Valromey Chongnes	155	Filtre planté de roseaux	2014	300 EH	45,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Vieu en Valromey Vaux Morets	44	Filtre planté de roseaux	2011	50 EH	7,5 m3/j
Valromey-sur-Seran	Vieu en Valromey Linod	57	Décanteur digesteur	1981	90 EH	15,0 m3/j
Vongnes	Vongnes	60	Filtre planté de roseaux	2015	820 EH	370 m3/j
Ambleon	Ambleon	90	Filtres plantés de roseaux	2012	120 EH	30 m3/j
Andert-et-Condon	Andert	69	Décanteur + Filtre à sable	2010	60 EH	9,0 m3/j
Andert-et-Condon	Condon	161	Lagune	1989	270 EH	45,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Peyzieu	131	Filtres plantés de roseaux	2012	160 EH	24,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Arbignieu	304	Lagune	2006	450 EH	68,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Mairie de Saint-Bois	4	Décanteur + Filtre à sable	2002	120 EH	18,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Saint-Bois	49	Filtres plantés de roseaux	2012	80 EH	18,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Crozet	103	Filtres plantés de roseaux	2000	120 EH	18,0 m3/j

Bregnier-Cordon	Port-Pierre		Filtres plantés de roseaux	2007	130 EH	20 m3/j
Bregnier-Cordon	Cordon		Filtres plantés de roseaux	2005	130 EH	21 m3/j
Bregnier-Cordon	Petit Glandieu		Lagunage naturel	1986	630 EH	105 m3/j
La Burbanche	La Burbanche	58	Filtres plantés de roseaux	2012	60 EH	9 m3/j
Chazey-Bons	Rothod	125	Filtres plantés de roseaux	2002 (**)	190 EH	133 m3/j
Chazey-Bons	Cressieu	99	Filtres plantés de roseaux	2013 (**)	250 EH	37 m3/j
Chazey-Bons	Chazey-Bons	631	Boues activées	1986	1 200 EH	180,0 m3/j
Chazey-Bons	Pugieu	67	Filtres plantés de roseaux	2012 (**)	150 EH	22 m3/j
Chazey-Bons	Chavillieu	63	Décanteur + Filtre à sable	1992 (**)	67 EH	23 m3/j
Cheignieu-la-Balme	Bourg	125	Décanteur-digesteur	1992	125 EH	22,0 m3/j
Colomieu	Colomieu	137	Filtres plantés de roseaux	1994	200 EH	40,0 m3/j
Contrevoz	Contrevoz		Filtres plantés de roseaux	2011	450 EH	68,0 m3/j
Contrevoz	Boissieu		Filtres plantés de roseaux	2005	190 EH	28,0 m3/j
Contrevoz	Preveyzieu		Filtres plantés de roseaux	2014	80 EH	132,0 m3/j
Cuzieu	Cuzieu	435	Lagune	1991	270 EH	45,0 m3/j
Premeyzel	Premeyzel	133	Filtres plantés de roseaux	2009	210 EH	46,0 m3/j
Rossillon	Rossillon	110	Filtres plantés de roseaux	2013	250 EH	38,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoit	Le Mollard	163	Filtres plantés de roseaux	2014	200 EH	30,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoit	Les Brotteaux	5	Microstation à cultures libres	2012	50 EH	8

Groslee-Saint-Benoît	Glandieu	180	Filtres plantés de roseaux	1999	250 EH	37,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoît	Groslée	235	Filtres plantés de roseaux	2010	250 EH	41,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoît	Evieu	175	Filtres plantés de roseaux	2003	200 EH	30
Groslee-Saint-Benoît	Saint-Benoît	316	Lagune	1993	450 EH	75,0 m3/j
Saint-Germain-les-Paroisses	Saint-Germain-les-Paroisses		Filtres plantés de roseaux	2009	550 EH	82 m3/j
Virieu-le-Grand	Virieu-le-Grand	1258	Boues activées	1992	1 417 EH	225,0 m3/j
Murs-et-Gélignieux	Cuchet	47	Filtres plantés de roseaux	2014	130 EH	20 m3/j
Murs-et-Gélignieux	Gélignieux	165	Lagune	1998	400 EH	60,0 m3/j
Murs-et-Gélignieux	Trémurs	38	Décanteur + Filtre à sable	2014	60 EH	12,0 m3/j
Massignieu-de-Rives	Massignieu-de-Rives	500	Lagune	1991	717 EH	120,0 m3/j
Brens	Petit-Brens	479	Lagune	1993	450 EH	75,0 m3/j
Brens	Brens	719	Lagune	1996	500 EH	83,0 m3/j
Belley	Belley	9027	Boues activées	2000	18 333 EH	6 000,0 m3/j
Virignin	Virignin		Lagune	1991	800 EH	120,0 m3/j
Magnieu	Magnieu Bourg		Filtres plantés de roseaux	2014	700	101 m3/j
Magnieu	Chatonod		Filtres plantés de roseaux	2013	100 EH	15 m3/j
Magnieu	Saint-Champ		Filtres plantés de roseaux	2013	100 EH	15 m3/j
Peyrieu	Bourg		Lagune	1996	400 EH	60,0 m3/j
Peyrieu	Bovinel		Filtres plantés de roseaux	2008	300 EH	45,0 m3/j

1.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de :

570,64 t MS au 31/12/2024 (452 t MS au 31/12/2023, soit une hausse de 26,18%).

Tableau : Répartition des tonnages de boues produits système par système commune par commune

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2023 en tMS
MURS ET GELIGNIEUX Cuchet (Code Sandre : 060901268003)	0	0
AMBLEON (Code Sandre : 060901006001)	0	0
ARBOYES EN BUGEY Peyzieu (Code Sandre : 060901015003)	0	0
Station d'épuration Station de PUGIEU Chef lieu (Code Sandre : 060901316002)	0	0
ANDERT ET CONDON - Condon (Code Sandre : 060901009001)	0	0
Station d'épuration La Burbanche - Chef lieu (Code Sandre : 060901066001)	0	0
SAINT BENOIT les Brotteaux (Code Sandre : 060901338005)	0	0
SONGIEU (Code Sandre : 060901409001)	0	0,20
SAINT CHAMP Chatonod (Code Sandre : 060901341002)	0	0,00
CONTREVOZ Chef Lieu (Code Sandre : 060901116004)	0	0
SAINT CHAMP Chef lieu (Code Sandre : 060901341001)	0	0
Station de Sutrieu Cossonod (Code Sandre : 060901414003)	0	0
ARBOYES EN BUGEY - ARBIGNIEU (Code Sandre : 060901015002)	0	0
HOTONNES ABERGEMENTS (Code Sandre : 060901176001)	0	0
VIEU Vaux Morets (Code Sandre : 060901442005)	0	0
ST BOIS Chef Lieu (Code Sandre : 060901340003)	0	0
BRENAZ Meraleaz (Code Sandre : 060901059003)	0	0
ARTEMARE (Code Sandre : 060901022002)	4,70	18,69

PEYRIEU Chef Lieu (Code Sandre : 060901294001)	0	0
CHAZEY BONS Rothodod (Code Sandre : 060901098004)	0	0
TALISSIEU Chef Lieu (Code Sandre : 060901415002)	0	0
CHAZEY BONS Chef Lieu (Code Sandre : 060901098005)	0	5,34
TALISSIEU Ameyzieu (Code Sandre : 060901415001)	0	0
CHEIGNIEU LA BALME (Code Sandre : 060901100001)	0	0
BELLEY - Chef Lieu (Code Sandre : 060901034001)	397,00	398,78
PREMEYZEL (Code Sandre : 060901310001)	0	0
LAVOURS (Code Sandre : 060901208001)	0	0
BELMONT LUTHEZIEU Massigneu (Code Sandre : 060901036001)	1,00	0
BELMONT LUTHEZIEU Glargin (Code Sandre : 060901036002)	0	0
BELMONT LUTHEZIEU Nérieu (Code Sandre : 060901036004)	0	0
HOTONNES_FPR (Code Sandre : 060901187002)	0	0
PUGIEU Chavillieu (Code Sandre : 060901316001)	0	0,25
BELMONT LUTHEZIEU Bioléaz (Code Sandre : 060901036003)	0	0
BEON (Code Sandre : 060901039003)	0	0
CONTREVOZ Boissieu (Code Sandre : 060901116003)	0	0
RUFFIEU (Code Sandre : 060901330001)	0	0
CONTREVOZ Preveyzieu (Code Sandre : 060901116005)	0	0
ROSSILLON (Code Sandre : 060901329001)	0	0
CHAZEY BONS Cressieu (Code Sandre : 060901098006)	0	0
LOMPNIEU Chavilleu (Code Sandre : 060901221002)	0	0
VIEU Chongnes (Code Sandre : 060901442002)	0	0
VIEU Linod (Code Sandre : 060901442004)	0	0
LOMPNIEU Chef Lieu (Code Sandre : 060901221001)	0	0
VONGNES (Code Sandre : 060901456001)	0	0
CRESSIN ROCHEFORT	0	0,25

(Code Sandre : 060901133001)		
BRENAZ Lamin (Code Sandre : 060901059002)	0	0
Pollieu Lézieu (Code Sandre : 060901302002)	0	0
BRENAZ Chef Lieu (Code Sandre : 060901059001)	0	0
ST GERMAIN LES PAROISSES (Code Sandre : 060901358001)	0	0
MASSIGNIEU DE RIVES (Code Sandre : 060901239001)	0	0
VIRIEU LE GRAND Chef Lieu (Code Sandre : 060901452002)	16,83	13,66
BRENS Champstel (Code Sandre : 060901061002)	0	0
BRENS Gotraz- Petit Brens (Code Sandre : 060901061001)	0	0
CULOZ Chef Lieu (Code Sandre : 060901138001)	0	0
CULOZ Châtel (Code Sandre : 060901138002)	0	0
ANDERT ET CONDON Andert (Code Sandre : 060901009002)	0	0
VIRIEU LE PETIT Chef Lieu (Code Sandre : 060901453001)	0	0
VIRIEU LE PETIT Romagnieu (Code Sandre : 060901453002)	0	0
CUZIEU (Code Sandre : 060901141001)	0	0
VIRIGNIN (Code Sandre : 060901454001)	0	0
VIRIEU LE PETIT CAT (Code Sandre : 060901453003)	0	0
SAINT MARTIN DE BAVEL (Code Sandre : 060901372001)	0	0
SUTRIEU (Code Sandre : 060901414001)	0	0
PEYRIEU Bovinel (Code Sandre : 060901294002)	0	0
SAINT BENOIT Chef Lieu (Code Sandre : 060901338001)	0	0
SAINT BENOIT Evieu (Code Sandre : 060901338003)	0	0
SAINT BENOIT Le Mollard - Arrandon (Code Sandre : 060901338004)	0	0
BREGNIER CORDON Cordon (Code Sandre : 060901058003)	0	0
BREGNIER CORDON Petit Glandieu (Code Sandre : 060901058002)	0	0
COLOMIEU (Code Sandre : 060901110001)	77,74	11,57
Pollieu Chef Lieu (Code Sandre : 060901302001)	0	0

BREGNIER CORDON Le Port La Pierre (Code Sandre : 060901058004)	0	0
GROSLEE Chef Lieu (Code Sandre : 060901182001)	0	0
CEYZERIEU Aignoz (hameau) (Code Sandre : 060901073005)	0	0
MAGNIEU nouvelle (Code Sandre : 060901227004)	0	0
SAINT BENOIT Glandieu (Code Sandre : 060901338002)	0	0
CEYZERIEU Avrissieu-Samissieu (Code Sandre : 060901073001)	0	0,25
MARIGNIEU nouvelle (Code Sandre : 060901234002)	0	0
SAINT BOIS Crozet (Code Sandre : 060901340001)	0	0
CEYZERIEU Chavoley (Code Sandre : 060901073004)	0	0,17
CEYZERIEU Aignoz (Marais) (Code Sandre : 060901073006)	0	0
SAINT BOIS Mairie (Code Sandre : 060901340002)	0	0
CEYZERIEU Chef Lieu (Code Sandre : 060901073002)	0	0
CEYZERIEU Catton (Code Sandre : 060901073003)	0	0,13
CHAMPAGNE EN VALROMEY Passin (Code Sandre : 060901079002)	0	0,25
CHAMPAGNE EN VALROMEY Chef Lieu (Code Sandre : 060901079001)	0	2,50
MURS ET GELIGNEUX Trémurs (Code Sandre : 060901268002)	0	0
MURS ET GELIGNEUX Murs (Code Sandre : 060901268001)	73,37	0
Total des boues évacuées	570,6	452,2

L'augmentation du volume de boues entre 2023 et 2024 est expliqué par l'évacuation de matières dans les ouvrages de Colomieu et Murs.

2. Tarification de l'assainissement et recettes

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs spécifiques applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

☒ Participation Forfaitaire à l'assainissement Collectif (PFAC) :

⇒ **25 €** par m² de surface de plancher au 01/01/2024

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **12/12/2024** effective à compter du **01/01/2025**, fixant les tarifs du service d'eau et assainissement.
- Délibération du **12/12/2024** effective à compter du **01/01/2025**, fixant les redevance eau et assainissement pour l'année 2025.

Tableau n° 2 : Tarifs délibérés de l'assainissement 2024

			Tarifs 2024			Rappel des tarifs 2023			
Communes		Hameau	Tranche ou catégorie abonné	Prix m3 Ass	Part Fixe Ass	Evo. avec 2023 (pour 100 m3)	Tranche ou catégorie abonné	Prix m3 Ass	Part Fixe Ass
AMBLEON				1,082 €		8,20%		1,000 €	
ANDERT CONDON				1,082 €		8,20%		1,000 €	
ARBOYS EN BUGEY				1,142 €	25,000 €	6,26%		1,060 €	25,000 €
ARMIX			Exonération agri et centre equestre				Exonération agri et centre equestre		
ARTEMARE			ANC	ANC			ANC	ANC	
ARVIERE EN VALROMEY		BRENAZ		1,202 €	21,840 €	6,13%		1,120 €	21,840 €
		CHAVORNAY		0,855 €	27,273 €	7,84%		0,773 €	27,273 €
		LOCHIEU		0,855 €	27,273 €	7,84%		0,773 €	27,273 €
		VIRIEU LE PETIT	ANC	ANC			ANC	ANC	
BELLEY				0,855 €	27,273 €	7,84%		0,773 €	27,273 €
BEON				1,303 €	25,991 €	5,54%		1,221 €	25,991 €
BREGNIER CORDON			Guilloteau	1,232 €	25,991 €	5,54%	Guilloteau	1,154 €	25,991 €
BRENS				1,062 €	26,000 €	6,61%		0,980 €	26,000 €
CEYZERIEU				0,946 €	16,364 €	7,98%		0,864 €	16,364 €
CHAMPAGNE EN VALROMEY				1,153 €	19,050 €	6,50%		1,071 €	19,050 €
CHAZEY BONS	DSP	CHAZEY BONS		0,918 €	19,636 €	7,94%		0,836 €	19,636 €
CHEIGNIEU LA BALME		PUGIEU		0,817 €	31,818 €	7,79%		0,735 €	31,818 €
COLOMIEU				0,732 €	6,000 €	11,55%		0,650 €	6,000 €
CONTREVOZ				1,482 €	38,000 €	4,61%		1,400 €	38,000 €
CONZIEU				0,902 €	22,500 €	7,85%		0,820 €	22,500 €
CRESSIN ROCHEFORT				0,832 €	30,000 €	7,81%		0,750 €	30,000 €
CULOZ				1,007 €	8,960 €	8,08%		0,925 €	8,960 €
CUZIEU	DSP		ANC	ANC					
FLAXIEU			Exonération agri				Exonération agri		
GROSLEE SAINT BENOIT				1,082 €		8,20%		1,000 €	
HAUT VALROMEY				1,620 €	63,000 €	0,00%		1,620 €	63,000 €
IZIEU				0,825 €		11,04%		0,743 €	
LA BURBANICHE				0,969 €	13,636 €	8,01%		0,887 €	13,636 €
LAVOURS				1,282 €	18,000 €	5,94%		1,200 €	18,000 €
MAGNIEU		MAGNIEU		1,675 €	134,000 €	-0,17%		1,680 €	134,000 €
MARIGNIEU		SAINT CHAMP		0,932 €	18,000 €	7,96%		0,850 €	18,000 €
MASSIGNIEU				0,855 €	27,273 €	7,84%		0,773 €	27,273 €
MURS ET GELIGNIEUX				1,173 €		7,52%		1,091 €	
PARVES ET NATTAGES				1,082 €	18,000 €	6,95%		1,000 €	18,000 €
PEYRIEU				0,957 €	30,000 €	6,98%		0,875 €	30,000 €
POLLIEU				1,082 €	16,000 €	7,07%		1,000 €	16,000 €
PREMEYZEL				1,082 €		8,20%		1,000 €	
ROSSILLON				0,942 €	20,000 €	7,74%		0,860 €	20,000 €
RUFFIEU				ANC	ANC			ANC	ANC
SAINT GERMAIN LES PAROISSES				1,082 €		8,20%		1,000 €	
SAINT MARTIN DE BAVEL				1,012 €	25,000 €	6,95%		0,930 €	25,000 €
TALISSIEU				0,802 €	33,636 €	7,76%		0,720 €	33,636 €
VALROMEY SUR SERAN				0,882 €	25,000 €	7,81%		0,800 €	25,000 €
		BELMONT LUTHEZIEU		0,932 €	40,000 €	6,56%		0,850 €	40,000 €
		LOMPNIEU		1,182 €	40,000 €	5,47%		1,100 €	40,000 €
		SUTRIEU		1,616 €	32,727 €	-3,28%		1,682 €	32,727 €
VIRIEU LE GRAND			T1 de 1 à 300	0,991 €	31,818 €	6,68%	T1 de 1 à 300	0,909 €	31,818 €
VIRIGNIN			T2 > à 300	0,809 €		11,28%	T2 > à 300	0,727 €	
VONGNES				0,792 €	40,000 €	7,39%		0,710 €	40,000 €
				0,882 €	65,000 €	5,66%		0,800 €	65,000 €
				0,882 €	30,000 €	7,45%		0,800 €	30,000 €
				0,832 €	35,000 €	7,45%		0,750 €	35,000 €
			T1 de 1 à 10 000	0,900 €	27,273 €	7,52%	T1 de 1 à 10 000	0,818 €	27,273 €
			T2 > à 10 000	0,859 €		10,55%	T2 > à 10 000	0,777 €	
				1,653 €	50,500 €	-1,05%		1,676 €	50,500 €
				0,982 €	35,000 €	6,56%		0,900 €	35,000 €

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Compte-tenu de la multitude de tarifs encore appliqués sur le territoire, le tarif pratiqué au plus grand nombre d'usager (Belley) est utilisé pour établir la facture d'eau type.

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sur la commune de BELLEY sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,99	25,99	0 %
Part proportionnelle	156,36	146,52	+ 6,72 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182,35	172,51	+ 5,7 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0 %
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	20,16	19,17	+ 5,16 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	39,36	38,37	+ 2,66 %
Total	221,71	210,88	+ 5,14 %
Prix TTC au m³	1,85	1,76	+ 5,11 %

2.3 Tarification de l'assainissement au m³

Les tarifs au m³ (abonnement et consommation compris) applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont les suivants :

Commune	Abonnés	Prix au 01/01/2024 en € TTC /m ³	Prix au 01/01/2023 en € TTC /m ³	Variation
Ambléon	53	1,366	1,276	7,05%
Andert-et-Condon	122	1,366	1,276	7,05%
Arboys en Bugey	385	1,661	1,571	5,73%
Armix	0	Sans objet	Sans objet	
Artemare	688	1,698	1,608	5,60%
Arvière-en-Valromey - Brenaz	75	1,366	1,276	7,05%
Arvière-en-Valromey - Chavornay	29	1,366	1,276	7,05%
Arvière-en-Valromey - Lochieu	0	Sans objet	Sans objet	
Arvière-en-Valromey - Virieu le Petit	192	1,366	1,276	7,05%
Belley	5466	1,847	1,757	5,12%
Brens	512	1.618	1,494	8,30%
Brégnier-Cordon	442	1,366	1,276	7,05%
Ceyzérieu	674	1,365	1,275	7,06%
Champagne-en-Valromey	335	1,366	1,276	7,05%
Chazey-Bons	409	1,774	1,480	19,86%
Chazey-Bons Pugieu	61	2,154	2,064	4,36%
Cheignieu-la-Balme	109	1,374	1,284	7,01%
Colomieu	95	1,366	1,276	7,05%
Contrevoz	325	1,365	1,275	7,06%
Conzieu	0	Sans objet	Sans objet	
Cressin-Rochefort	235	1.366	1,276	7,05%
Culoz-Béon (Culoz)	1239	2,535	2,535	0,00%
Culoz-Béon (Beon)	250	1.582	1,492	6,03%
Cuzieu	218	1,421	1,393	2,01%
Flaxieu	52	1,366	1,276	7,05%
Groslée-Saint-Benoît	399	1,751	1,661	5,42%
Haut Valromey	366	3,252	3,246	0,18%

Izieu	130	1,366	1,276	7,05%
La Burbanche	76	1,366	1,276	7,05%
Lavours	100	1,466	1,376	6,54%
Magnieu - Magnieu	275	1,531	1,441	6,25%
Magnieu - Saint Champ Chatonod	104	1,503	1,413	6,37%
Marignieu	84	1,512	1,512	0,00%
Massignieu-de-Rives	240	1,366	1,366	0,00%
Murs-et-Gélignieux	154	1,395	1,305	6,90%
Parves et Nattages	0	Sans objet	Sans objet	
Peyrieu	317	1,366	1,276	7,05%
Polliou	93	1,345	1,255	7,17%
Prémeyzel	80	1,366	1,276	7,05%
Rossillon	120	1,375	1,285	7,00%
Ruffieu	111	1,567	1,477	6,09%
Saint-Germain-les-Paroisses	212	1,842	1,752	5,14%
Saint-Martin-de-Bavel	233	2,253	2,326	-3,14%
Talissieu	265	1,557	1,467	6,13%
Valromey-sur-Séran - Belmont Luthezieu	387	1,413	1,323	6,80%
Valromey-sur-Séran - Lompnieu	85	1,742	1,651	5,51%
Valromey-sur-Séran - Sutrieu	139	1,421	1,331	6,76%
Valromey-sur-Séran - Vieu	241	1,412	1,321	6,89%
Virieu-le-Grand	608	1,416	1,325	6,87%
Virignin	489	2,457	2,593	-5,24%
Vongnes	57	1,577	1,486	6,12%
TOTAL	17 397	1,75	1,68	4,16%

Le prix moyen du m³ (abonnement et consommation comprise) pour une consommation type de 120 m³ annuelle est de :

1,75 € TTC pour l'exercice 2024 (1,68€ TTC au 31/12/2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : **Engagement d'une convergence vers un tarif unique de l'eau potable à l'horizon 2031.**

2.4 Modalités de relève et de facturation

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

RELEVÉ ANNUELLE	RELEVÉ SEMESTRIELLE
ARBOYS EN BUGÉY	AMBLEON
ARTEMARE	ANDERT ET CONDON
ARVIERE EN VALROMEY	BELLEY
BEON	BRENS
BREGNIER CORDON	CHAZEY-BONS
CEYZERIEU	CHAZEY-BONS (PUGIEU)
CHAMPAGNE EN VALROMEY	CHEIGNIEU-LA-BALME
COLOMIEU	CONTREVOZ
CRESSIN-ROCHEFORT	CUZIEU
CULOZ	FLAXIEU
IZIEU	GROSLEE SAINT BENOIT
LA BURBANQUE	HAUT VALROMEY
LAVOURS	MAGNIEU
MASSIGNIEU DE RIVES	MAGNIEU SAINT CHAMP
POLLIEU	MARIGNIEU
PREMEYZEL	MURS ET GELIGNIEUX
RUFFIEU	PEYRIEU
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	ROSSILLON
SAINT MARTIN DE BAVEL	VIRIGNIN
TALISSIEU	
VALROMEY SUR SERAN	
VIRIEU LE GRAND	
VONGNES	

La facturation est effectuée avec une fréquence :

FACTURATION ANNUELLE	FACTURATION SEMESTRIELLE
ARBOYS EN BUGÉY	AMBLEON
ARTEMARE	ANDERT ET CONDON
ARVIERE EN VALROMEY (Brenaz)	ARVIERE EN VALROMEY (Chavornay, Virieu Le Petit)
BREGNIER CORDON	BELLEY
CEYZERIEU	BRENS
CHAMPAGNE EN VALROMEY	CHAZEY-BONS
COLOMIEU	CHAZEY-BONS (PUGIEU)
CRESSIN-ROCHEFORT	CHEIGNIEU-LA-BALME
CULOZ-BEON (Béon)	CONTREVOZ
IZIEU	CULOZ- BEON (Culoz)
LA BURBANQUE	CUZIEU
LAVOURS	FLAXIEU
MASSIGNIEU DE RIVES	GROSLEE SAINT BENOIT
POLLIEU	HAUT VALROMEY
PREMEYZEL	MAGNIEU
RUFFIEU	MAGNIEU SAINT CHAMP
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	MARIGNIEU
SAINT MARTIN DE BAVEL	MURS ET GELIGNIEUX
TALISSIEU	PEYRIEU
VALROMEY SUR SERAN (Sutrieu,Lompnieu)	ROSSILON
VIRIEU LE GRAND	VALROMEY SUR SERAN (Belmont-Luthezieu, Vieu)
VONGNES	VIRIGNIN

2.5 Recettes

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2023 en €
Redevance eaux usées	2 308 246,65	1 884 673,04
<i>Dont abonnements</i>	506 845,25	381 375,40
<i>Dont Modernisation Réseau de collecte</i>	196 389,54	167 948,16
<i>Agence de l'eau</i>		
Recette pour boues et effluents importés	0	7171,03
Régularisations (+/-)	0	0
Total recettes de facturation	2 308 246,65*	1 891 844,07*
Recettes de raccordement		0
Prime de l'Agence de l'Eau		Non disponible
Contribution au titre des eaux pluviales		0
Recettes liées aux travaux branchement	79 104,86	66 313,39
Recettes liées aux contrôles de conformité	28 732,80	16 720,00
Recettes liées à la PFAC	208 297,06	48 117,80
Contribution exceptionnelle du budget général		0
Autres recettes (préciser)	0	0
Total autres recettes	316 134,72	131 151,19
Total des recettes	2 624 381,37	2 022 995,62

Recettes globales : Total des recettes de vente d'assainissement au 31/12/2024 :

2 624 381,37 € (2 022 995€ en 2023).

*Hors communes gérées en DSP

2.6. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu **0** demandes d'abandon de créance et en a accordé **0**.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0 €**/m³ pour l'année 2024 (0€ en 2023).

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **98.1 %** des 17 395 abonnés potentiels (98,1% des 17 557 abonnés potentiels au 31/12/2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		56,70%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	98,10%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	20%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	70

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est :

70 pour l'exercice 2024 (70 pour l'exercice 2023).

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %** (100% en 2023 = compétence communale).

3.4. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, **0** demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement (0 demande en 2023).

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants (0 pour 1000 habitants en 2023).

3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	—	—	—	0,28	0,45

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de réseaux renouvelés	—	—	—	0,93	3

Au cours des 5 dernières exercices, **9,82 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Commentaire : La compétence ayant été reprise au 1er janvier 2023, nous n'avons pas de donnée fiable à l'échelle intercommunale pour les 5 dernières années. Nous avons émis l'hypothèse d'un linéaire renouvelé les 5 dernières années identique à l'année 2023.

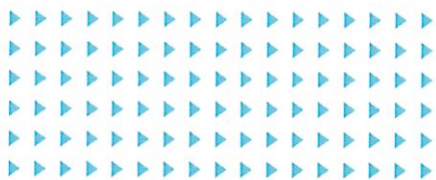
Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,45%** (0,28% en 2023, soit une hausse de 60.71%).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2023	Variation
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	29 786	29 806	- 0,07 %
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	11	11	-
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	570,6	452,2	+ 26,18 %
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,75	1,68	+ 4,16 %
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,1 %	98,1 %	-
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	70	70	-
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	-
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0	-
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,45 %	0,28 %	+ 60,71 %



4.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Caractérisation technique

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

☐ communal

☒ intercommunal

Compétences liées au service

	Oui	Non
Contrôle des installations	☒	☐
Entretien des installations	☐	☒
Traitement des matières de vidange	☐	☒
Réhabilitation des installations	☐	☒
Réalisation des installations	☐	☒

Existence d'une CCSPL

☐ Oui

☒ Non

Existence d'un zonage (au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT)

☒ Oui, date d'approbation* : selon commune concernée

☐ Non

Existence d'un règlement de service date voir Fabien

☒ Oui.

☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- ☐ Délégation de service public pour les communes suivantes :
- ☒ Régie à simple autonomie financière

1.3 Estimation de la population desservie (D301.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert :

4 300 habitants au 31/12/2024 pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 34086 (4300 habitants en 2023).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de :

12,61 % au 31/12/2024. (12,61 % au 31/12/2023).

1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2023
A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de :

100 (100 en 2023).

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer - s'il le souhaite - à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables du 01/01/2024 et 31/12/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2023
Tarif du contrôle des installations neuves et réhabilitées en €		
Contrôle de conception	150 €	150 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	150 €	150 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €		
Contrôle de bon fonctionnement	150 €	150 €
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière.	200 €	200 €
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €		
Contre-visite	100 €	100 €

Ces montants sont révisables par délibération du conseil communautaire.

Il est prévu dans le règlement du service qu'en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC, le propriétaire s'expose à une pénalité au moins équivalente à la redevance et pouvant être majorée de 100% de la redevance d'assainissement non collectif.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du **26/05/2016** effective à compter du **01/07/2016** fixant les tarifs du service d'assainissement non collectif

2.2 Recettes

	Exercice 2024	Exercice 2023
	Collectivité	Collectivité
Facturation du service obligatoire en €	49 800	24 400
Facturation du service facultatif en €		0
Autres prestations auprès des abonnés en €		0
Contribution exceptionnelle du budget général en €		0
Autre en € : aides conseil départemental aux usagers	57 605	42 089
TOTAL	107 405	66 489

2.3 Aides financières à la réhabilitation des dispositifs assainissements non collectif

Le montant total des aides financières octroyées durant l'exercice budgétaire 2024 est de :

57 605 €.

Page suivante - Graphique : évolution des aides financières (€) attribuées pour la réhabilitation des installations d'ANC entre 2018 et 2024



3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

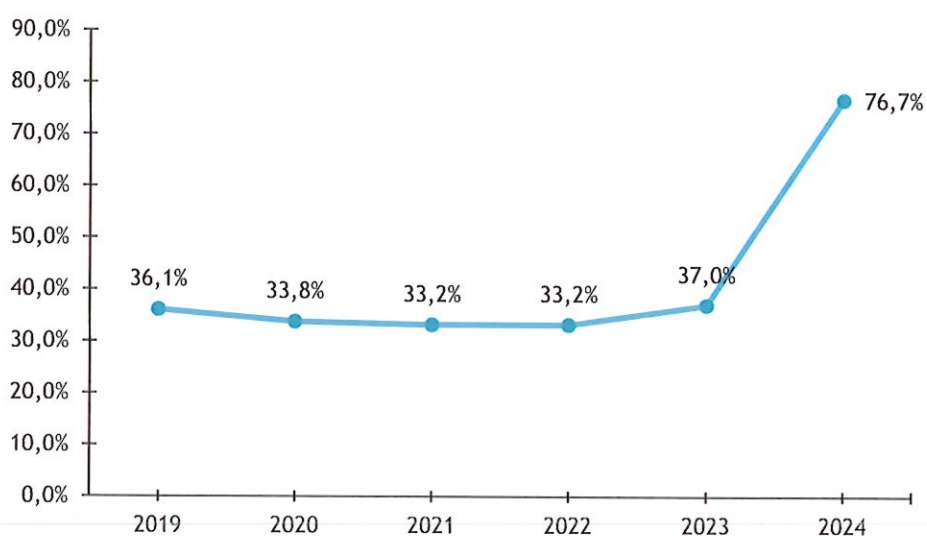
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	Exercice 2024	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	678	769
Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	917	NR
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 079	2 079
Taux de conformité en %	76,7	37,0

Graphique : évolution du taux de conformité (%) des installations d'ANC entre 2019 et 2024



Le taux de conformité (%) des installations a fortement augmenté en 2024. Ceci est expliqué par le fait que les installations « non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement » sont dorénavant considérées comme conformes.

3.2 Nombre de contrôles réalisés

Le nombre de contrôles réalisés en 2024 est de **495**.

Nombre	2024	2023
Contrôle des installations neuves et réhabilitées		
<i>Contrôle de conception</i>	47	40
<i>Contrôle de bonne exécution des travaux</i>	44	44
Contrôle des installations existantes		
<i>Contrôle de bon fonctionnement</i>	364	0
<i>Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière.</i>	40	54
Autres prestations		
<i>Contre-visite</i>	0	0
TOTAL	495	138

Graphique : évolution du nombre de contrôles (unité) des installations d'ANC réalisés entre 2018 et 2023



Après la défaillance du prestataire en 2023 et grâce au nouveau contrat signé avec l'entreprise REZEAU, le nombre de contrôles a augmenté en 2024, retrouvant un rythme plus conforme à celui des années précédentes.

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	4300	4 300
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100
	Indicateurs de performance		
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	76,7 %	37,0%